

Les accueils extrascolaires dans le canton de Fribourg

Besoins, offre et perspectives

**Bureau cantonal de l'égalité et de la famille
Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille de
l'Université de Fribourg
Pro Familia Fribourg**

Fribourg 2002

Impressum

Edition:

Bureau de l'égalité et de la famille
Rue des Chanoines 17
1700 Fribourg
Tél. 026 / 305 23 86
Fax 026 / 305 23 87
e-mail : bef@fr.ch

Institut de recherche et de conseil dans le domaine
de la famille de l'Université de Fribourg
Av. de la Gare 1, 1700 Fribourg
Tél. 026 / 300 73 60

Pro Familia Fribourg

Enquête quantitative:

Prof. Dr Guy Bodenmann
Linda Charvoz, lic. phil.
Sarah Cuanillon, cand. phil.
Regula Kuhn Hammer, lic. phil.

Enquête qualitative:

Erika Szwed, lic. phil.
Regula Kuhn Hammer, lic. phil.

Rédaction finale:

Geneviève Beaud Spang
Regula Kuhn Hammer

Traduction allemande (chapitre 3):

Melanie Steinmann

Traduction française:

Pascale Haldimann (chapitre 4)
Geneviève Beaud Spang (chapitres 1, 2 et 5)

Création graphique de la couverture:

Imprimerie St. Paul, Fribourg / Photo: © La Liberté / Vincent Murith

Mise en page:

Béatrice Zindel
Christian Brigue

Edition :

700 exemplaires en français, 400 exemplaires en allemand
Fribourg, juillet 2002

Table des matières

1.	Introduction	5
2.	L'utilité des accueils extrascolaires pour les enfants, leurs parents, l'économie et la société	8
	2.1. Qu'est-ce que la garde extrascolaire ?	8
	2.2. Les avantages des systèmes de garde extrascolaire	8
	2.3. Les différents types d'offre dans la prise en charge extrascolaire	9
3.	Les besoins des familles fribourgeoises en matière d'accueil extrascolaire des enfants. Les résultats de l'enquête de l'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille de l'Université de Fribourg	11
	3.1. Le sondage des besoins	11
	3.2. L'échantillon : un portrait des familles fribourgeoises ayant des enfants à l'école primaire	12
	3.3. L'actuelle garde des enfants	14
	3.4. Les besoins en matière de garde extrascolaire	15
	3.5. La contribution financière des parents en faveur d'une garde extrascolaire	25
	3.6. L'utilité d'une garde extrascolaire	27
	3.7. L'évaluation de différents modes de prise en charge de l'enfant	30
	3.8. Résumé	31
4.	Les offres existantes dans le Canton de Fribourg. Les résultats de l'enquête du Bureau de l'égalité et de la famille	33
	4.1. L'enquête du Bureau de l'égalité et de la famille	33
	4.2. Les offres publiques de la ville de Fribourg	33
	4.3. Les offres de la Fondation « Le P'tit Bonheur »	38
	4.4. Les autres offres	41
	4.5. Résumé : problèmes non résolus et exigences pour l'avenir	46
5.	Recommandations du Bureau de l'égalité et de la famille, de l'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille de l'Université de Fribourg et de Pro Familia Fribourg pour le développement des accueils extrascolaires dans le Canton de Fribourg	49
6.	Bibliographie	53
7.	Annexes	55

1. Introduction

L'exigence d'augmenter en nombre et en qualité l'offre des structures d'accueil pour les enfants s'impose avec force sur l'agenda politique depuis que le nombre des mères de famille actives dans le monde professionnel ne cesse d'augmenter, et plus particulièrement depuis que leur force de travail est requise avec urgence par l'économie. Alors même que la discussion se centre sur les structures pour la petite enfance, le champ de réflexion évolue en même temps. En effet, dans le quotidien familial, l'entrée à l'école ne signifie pas encore que l'enfant soit autonome, ni qu'il le sera avant longtemps. L'accueil à la journée tel que le proposent les crèches n'est plus possible avec le rythme scolaire. Les familles voient, dans l'organisation quotidienne, l'horaire scolaire et le temps de travail entrer en concurrence. Aussi, suivant la même logique que les requêtes concernant les structures d'accueil de la petite enfance, les offres de garde extrascolaire sont depuis quelque temps fortement revendiquées.

La conférence de presse commune de Pro Familia, Pro Juventute et des milieux patronaux autour des questions de politique familiale, le dépôt d'une initiative parlementaire par la Conseillère nationale Jacqueline Fehr (financement d'un programme d'impulsion pour des structures de garde extrafamiliale), ainsi que la relance d'un projet largement soutenu pour une assurance-maternité (l'initiative Fehr, Haller, Meyer, Triponez), ont ouvert une large brèche dans le domaine de la politique familiale et notamment dans celui des structures de prise en charge extra-familiale. Une profonde évolution de la famille a créé de nouvelles réalités et de nouveaux défis, différentes crises politiques ont parallèlement appelé à diverses actions communes.

Le modèle familial traditionnel – caractérisé par une mère uniquement ménagère et un père seul soutien financier de la famille – est devenu caduque. En fait, en l'an 2000, 63 % des mères ayant des enfants en-dessous de 7 ans travaillent, elles représentent 74 % des mères ayant des enfants entre 7 et 15 ans¹. La tendance impliquant que les femmes exercent une activité professionnelle en plus de leur responsabilité familiale augmente de plus en plus. Ce développement n'est pas seulement un souhait de la femme et du couple, mais aussi une nécessité. Les mots-clés qui l'expliquent sont ceux de « working poor », de précarité familiale et de taux de divorce. En 1999, 50,5 % des mariages se sont terminés par un divorce (OFS, 2000), cela n'est pas sans conséquences sur l'organisation des familles et sur leur situation financière. De nouvelles formes de vie commune et de vie familiale se sont installées. Les changements de comportements professionnels des mères (et des grand-mères) ainsi que les phénomènes sociaux qui se produisent (la mobilité, la migration et les facteurs démographiques) et leurs conséquences induisent pour les familles un besoin de plus en plus marqué en matière de service public.

Aujourd'hui comme hier, les familles sont restées, pour leurs membres, des lieux d'appartenance et de solidarité concrètes d'une valeur inestimable. Les familles font preuve d'une disponibilité qu'aucune institution sociale ne peut offrir. Pourtant elles ne peuvent échapper ni à l'accélération des processus sociaux ni à leur complexité croissante. Les familles actuelles sont alors dépassées par des exigences multiples et d'immenses défis. Les contraintes du monde du travail qui pèsent sur les travailleuses et les travailleurs - la flexibilité, la mobilité, la disponibilité – se conjuguent mal avec les obligations parentales et avec les charges éducatives qui nécessitent – elles - de la fiabilité, de la constance, une présence, de la quiétude et de la stabilité. Les sentiments de culpabilité et d'être constamment débordé-e-s conduisent les parents du sentiment de la joie à celui d'une surcharge personnelle et financière qui, dans bien des cas, bloque ensuite le souhait d'avoir d'autres enfants. L'idée effrayante qu'il n'y ait bientôt plus d'espace pour les enfants dans notre monde instable et en pleine effervescence, et celle qu'il n'y ait même plus la possibilité d'en

¹ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Berne, 2002 et OFS, Neuchâtel, 2002

avoir, ont relancé les discussions sur la problématique du désir d'avoir des enfants. Il faut dès lors se demander de quoi les enfants et leurs parents ont besoin pour pouvoir développer et vivre de bonnes relations qui soient le moins possible marquées par le stress et l'insécurité. A cet égard, on mesure réellement les perspectives que pourrait apporter à notre société, le fait de permettre à la famille d'exercer ses fonctions existentielles de façon satisfaisante.

Pour réussir leur vie quotidienne, de nombreuses familles sont de plus en plus dépendantes des aides et appuis externes qui compensent les contraintes de la société et celles du monde du travail. Il y a d'importantes lacunes en matière de politique familiale pas uniquement sur le plan cantonal, mais aussi au niveau fédéral : Pro Familia Suisse, Pro Juventute et les associations patronales demandent de meilleures possibilités de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Plus spécifiquement, elles demandent des structures de prise en charge pour les enfants ainsi que des modèles flexibles de travail, des possibilités de carrière pour les mères et les pères travaillant à temps partiel et des diminutions d'impôts pour les familles. Pro Familia et Pro Juventute revendiquent de plus une assurance-maternité et réclament – avec la formule « un enfant, une allocation » - une unification des allocations familiales dans toute la Suisse.

Le Canton de Fribourg s'est toujours montré ouvert aux ajustements en matière de politique familiale. Ainsi a-t-il été un des premiers cantons de Suisse Romande à se doter d'une loi organisant les structures de la petite enfance (28 septembre 1995). Le Conseil d'Etat a aussi - dans son rapport donnant suite au postulat des députées Ursula Krattinger et Maria-Grazia Conti sur la mise en place de devoirs surveillés en dehors du temps de classe – souligné « son intérêt pour le caractère préventif d'un point de vue social et économique d'une prise en charge de qualité des enfants aussi en âge scolaire ». Il invite les communes, si nécessaire, à prendre des mesures-cadres telles que l'introduction dans les écoles de temps-blocs d'enseignement, la mise en place de cantines pour le repas de midi ou d'autres prestations de ce type (Rapport du Conseil d'Etat du 5 décembre 2000). Donnant suite à une question parlementaire l'invitant à trouver des solutions réalisables dans le domaine de la politique familiale, le Conseil d'Etat a, au printemps 2001, chargé une commission de développer un projet pour une politique familiale globale et de formuler des propositions concrètes.

Les fondements justifiant l'implantation de nouvelles structures de prise en charge des enfants se trouvent, au-delà d'une volonté politique, dans les preuves concrètes et appropriées montrant que celles-ci répondent effectivement à un besoin social. Différents modèles satisfaisants de prise en charge extrascolaire en ville de Fribourg et dans quelques autres communes ont donné l'idée à Pro Familia et au Bureau de l'égalité et de la famille d'établir un état des lieux des accueils extrascolaires du canton de Fribourg.

L'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille de l'Université de Fribourg - par ailleurs membre de Pro Familia – offrait un centre de compétence prêt à mener, à grande échelle, une évaluation scientifique des besoins dans ce domaine. Ayant obtenu la garantie de la protection des données, le Service Statistique de l'Etat a mis à sa disposition la liste nominative des élèves bénéficiant de l'assurance scolaire contre les accidents. Accompagné par l'intérêt des médias, un envoi de 6500 questionnaires a été adressé en février 2001 aux parents des élèves de première et quatrième classe primaire de tout le canton. Les 42% de formulaires remplis qui ont été retournés donnent du crédit à cette recherche par le poids de leur forte représentativité.

Le présent rapport propose d'abord un court chapitre 2 traitant de l'importance des structures de prise en charge extrascolaire et clarifiant les différents concepts s'y rapportant. Il présente et commente ensuite dans une troisième partie les résultats de l'enquête quantitative. Dans le quatrième chapitre, il dresse un inventaire des structures d'accueil déjà en place, et profile leurs caractéristiques et leurs perspectives d'avenir afin de mettre les besoins en relation avec l'offre actuelle. Finalement nous formulons, dans un 5^{ème} chapitre, des recommandations en proposant un modèle qui se base sur les faits recueillis, la discussion actuelle et les expériences acquises à ce jour en matière de prise en charge extrascolaire dans le Canton de Fribourg.

Nous tenons à remercier chaleureusement ici toutes les personnes et organisations qui ont participé à cette publication. Un merci spécifique s'adresse à Mesdames Linda Charvoz et Sarah Cuanillon de l'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille de l'Université de Fribourg qui ont mené l'enquête quantitative ; à Monsieur Gonzague Dutoit, Chef du Service Statistique de l'Etat pour son soutien et pour l'accès aux adresses ; à Madame Dominique Nouveau Stoffel pour son expertise juridique en matière de protection des données ; à Madame Erika Szwed qui a accompli l'enquête qualitative et tout particulièrement aux 17 participant-e-s qu'elle a rencontré-e-s et qui nous ont fourni d'importantes informations sur la situation actuelle dans le canton de Fribourg.

BUREAU DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE DU CANTON DE FRIBOURG
INSTITUT DE RECHERCHE ET DE CONSEIL DANS LE DOMAINE DE LA FAMILLE
DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
PRO FAMILIA FRIBOURG

Fribourg, juillet 2002

2. L'utilité des accueils extrascolaires pour les enfants, leurs parents, l'économie et la société

2.1. Qu'est-ce que la garde extrascolaire?

La garde extrascolaire des enfants est une offre de prise en charge complémentaire au temps de classe couvert par l'école publique. Elle est ouverte avant et après l'école et assure une garde des enfants pendant les heures de travail des parents. Concrètement, les lieux d'accueil extrascolaire prennent en charge les enfants le matin avant la classe, le temps de midi, les après-midi libres, en fin d'après-midi et durant les vacances. L'accueil extrascolaire complète la famille et l'école par un cadre social dans lequel l'enfant se sent entouré: les enfants y reçoivent un petit déjeuner, un repas de midi et un goûter, ils / elles peuvent effectuer leurs tâches scolaires sous supervision, passer du temps libre avec leurs camarades, se défouler par des jeux, des bricolages, ou d'autres loisirs.

2.2. Les avantages des systèmes de garde extrascolaire

Plusieurs avantages peuvent être évoqués pour motiver la mise en place d'accueils extrascolaires. Ils concernent aussi bien des arguments de type pédagogiques, scolaires, familiaux, socio-politiques et économiques².

- En ce qui concerne **les avantages pédagogiques et scolaires**, on peut souligner une *stabilité accrue dans la prise en charge de l'enfant* (moins de ballottements de l'enfant à droite et à gauche), une meilleure *socialisation* et *intégration* de l'enfant, une *relation enrichissante entre le monde de l'école et l'élève*, la possibilité pour l'enfant d'effectuer *ses devoirs sous la supervision d'un adulte* et d'éviter parfois les tensions entre parents et enfant. Ainsi, pendant les heures de travail des parents, le bien-être physique, psychique et social de tous les enfants est garanti même en dehors des heures de classe. Une multitude de problèmes individuels, familiaux et sociétaux peuvent être résolus de manière préventive. On répond ainsi à des problèmes qui pourraient coûter cher à la société si on laissait la situation se dégrader.
- Il faut évoquer **les aspects familiaux** parce qu'un *ajustement aux nouvelles structures familiales* se révèle nécessaire. En effet, on doit se rappeler que 63% des femmes ayant un ou des enfants ont un emploi et que, d'autre part, 50,5 % des mariages se terminent par un divorce (OFS, 2000). Ces deux critères soulignent l'exigence d'une organisation familiale différente de celle qui était établie jusqu'alors. Les familles monoparentales et celles qui sont dépendantes de deux revenus trouvent une prise en charge de qualité pour leur enfant, cela peut avoir des répercussions positives sur la *qualité de la relation parents-enfants*.

² L'association (Suisse) pour l'école à horaire continu a développé, en 2000, différents arguments allant dans ce sens.

- L'accueil extrascolaire est en mesure de relever des défis sur le **plan socio-politique**: *une meilleure conciliation entre la vie privée et professionnelle et, par conséquent, la promotion de l'égalité hommes-femmes ; une égalité d'accès des différentes couches sociales à ces prestations qui complètent l'école publique et, grâce à cela, des échanges quotidiens entre les enfants (quel que soit leur statut) qui favorisent l'apprentissage de la vie en communauté ; la prévention*: en évitant tous les risques courants des enfants livrés à eux-mêmes ; sur le plan de l'éducation à la santé, on limite aussi les risques d'une alimentation malsaine connue chez les enfants qui mangent seuls; *une offre de solutions concrètes aux mères de famille qui souhaitent avoir des enfants tout en restant actives sur le plan professionnel* (actuellement, par exemple, les femmes diplômées ne peuvent que difficilement concilier carrière et famille), *la lutte contre la pauvreté* (permettre à des familles de bénéficier de 2 salaires) et *la possibilité pour les parents de mener des activités bénévoles et d'entraide*.
- Sur le **plan économique**, l'accueil extrascolaire permet de *rentabiliser la formation des femmes* et constitue un *argument de politique locale* (cela permet d'attirer - voire de retenir - des jeunes couples dans une commune). Selon Müller, Kucera et Bauer (2001), les structures accueillant des enfants ont des retombées directes, indirectes et à long terme pour l'enfant, les parents, les entreprises et le contribuable. Cette étude, effectuée dans le canton de Zurich, montre que chaque franc investi dans l'accueil d'enfants fait en retour gagner de trois à quatre francs à la société.

2.3. Les différents types d'offre dans la prise en charge extrascolaire

Dans la littérature³, différentes catégories de structures d'accueil extrascolaire ont été différenciées: les écoles à horaire continu, les garderies, les accueils de midi et les clubs d'élèves. Dans le canton de Fribourg, c'est la notion d'accueil extrascolaire qui s'est établie. Ces différents concepts n'étant pas (encore) clairement définis, nous en donnons ici une définition succincte correspondant à leur utilisation dans le cadre de cette étude.

- **L'école à horaire continu** fait partie d'un concept pédagogique global dans lequel école et garde en dehors des heures d'enseignement sont intégrées tant au niveau conceptuel que dans les locaux. Elle offre différents blocs dans une journée : elle débute par une garde avant les cours, un cycle consacré à l'enseignement, le repas de midi, suivi d'un second cycle d'enseignement et enfin la surveillance des devoirs jusqu'en début de soirée (Binder et al., 2000). L'horaire scolaire est identique à celui des écoles traditionnelles et les enseignant-e-s sont contractuellement astreints au même nombre d'heures selon des clés de répartition claires. A ce jour, les écoles à horaire continu n'ont pas encore vu le jour dans le canton de Fribourg. Le projet présenté en 1999 par l'Ecole libre publique afin de créer une école à horaire continu bilingue a été refusé par le Conseil d'Etat dans le cadre d'une consultation.⁴
- **La garderie**, aussi bien en littérature qu'en pratique, n'est pas toujours dissociée de la crèche. Dans cette étude, nous ferons la différence entre crèche et garderie : la crèche accueillant des enfants en âge préscolaire alors que la garderie accepte des enfants fréquentant l'école infantile ou primaire. Dans une garderie, plusieurs blocs de garde sont organisés, par exemple le matin avant les cours, durant les heures libres du matin ou de l'après-midi, pendant la pause de midi ainsi que deux à trois heures après la fin des cours. Un exemple existe dans le canton de Fribourg : la garderie de Praroman - Le Mouret qui englobe crèche et accueil extrascolaire.

³ Par exemple: Peter et Epple, 2000; Binder, Tuggener, Mauchle, 2000.

⁴ Dans la commune de Schmitten, un projet de pilote d'une semaine a été organisé en 1994. Une enquête faisant suite à cette expérience a montré qu'environ 35% des parents étaient favorables à envoyer leurs enfants dans une école à horaire continu.

- **Le repas de midi** offre un repas en commun ainsi que, dans la plupart des cas, la possibilité de suivre des activités, de faire les devoirs sous surveillance, d'avoir des échanges, etc. durant la pause de midi. Comme pour la garderie, l'accueil de midi est une « structure organisée », c'est-à-dire que l'enfant doit être inscrit-e : sa présence ainsi que son absence doivent être annoncées. Il existe plusieurs offres de ce type dans le canton (par exemple : à Châtel-St.Denis, Attalens, Morat etc.)
- **Le club d'élèves** poursuit les mêmes buts que la garderie, soit : repas, activité et garde organisés durant le temps libre de l'enfant.
- **L'accueil extrascolaire** : dans la Ville de Fribourg, la notion d'accueil extrascolaire s'est établie en parallèle des activités (sportives et culturelles) extrascolaires. Ainsi, dans la présente étude, le terme d'accueil extrascolaire sera utilisé - selon le modèle développé par la Ville de Fribourg - pour une structure de garde qui s'occupe des enfants avant et après l'école, à midi et pendant les après-midi libres ainsi que pendant les vacances.

3. Les besoins des familles fribourgeoises en matière d'accueil extrascolaire des enfants: les résultats de l'enquête de l'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille de l'Université de Fribourg

3.1. Le sondage des besoins

3.1.1. Situation de départ et but de l'étude

Plusieurs enquêtes ont été conduites ces dernières années dans différentes communes du Canton de Fribourg afin de déterminer les besoins des familles en matière de garde extrascolaire (par exemple: Schmiten, 1994 ou Marly, 1999). Ainsi, l'enquête réalisée par l'Association de parents de Marly révèle que 63,8% des parents désireraient un accueil extrascolaire et que seuls 3,4% d'entre eux se disent fermement opposés à un tel projet. L'Association de parents de Villars-sur-Glâne se bat pour qu'un tel accueil soit mis à disposition dans toutes les écoles de la Commune. D'ailleurs, plusieurs autres associations de parents (par exemple celle de Belfaux, de la Gruyère, ou du Vully, etc.) organisent elles-mêmes des devoirs surveillés après les heures de classe ou des activités durant les vacances ou le mercredi après-midi.

Le but principal de cette étude est de mettre en évidence les besoins d'une prise en charge de l'enfant avant ou après l'école ou encore durant la pause de midi, afin de trouver des solutions sur le plan de la politique familiale du Canton de Fribourg. Quels sont les principaux moments quotidiens, en dehors du temps de classe où les parents ont besoin de confier leurs enfants à des structures d'accueil ? Comment s'organisent-ils aujourd'hui ? Comment évaluent-ils les expériences faites jusqu'à ce jour avec les différentes structures d'accueil extrascolaire déjà existantes ?

3.1.2. Mise en place et organisation de la recherche

Cette recherche a été initiée par Pro Familia Fribourg et réalisée par le Bureau d'égalité hommes-femmes et de la famille ainsi que par l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille de l'Université de Fribourg. Pour ce faire, le Service de la Statistique de l'État de Fribourg a mis à disposition la liste des adresses (assurance-scolaire) de tous les enfants de 1P ou de 4P du canton de Fribourg. L'anonymat des participant-e-s à cette étude était garanti. En effet, chaque famille recevait une enveloppe contenant une lettre expliquant la recherche, un questionnaire anonyme ainsi qu'une enveloppe-retour adressée à l'Institut de la Famille. Rien ne permettait aux chercheurs / chercheuses de connaître le nom des participant-e-s ni d'établir des liens avec les questionnaires. Les données ont été récoltées au printemps 2001. 6500 questionnaires ont été envoyés. 45 n'étaient pas valables (retour avec mention «inconnu») et 2726 questionnaires sont revenus, ce qui représente un taux de **42%**. Il faut également préciser que 123 familles avaient à la fois un enfant en première primaire et un en quatrième primaire et 81 familles avaient des jumeaux. Dans tous ces cas, les données n'ont été introduites qu'une seule fois.

3.1.3. Le questionnaire utilisé

Le questionnaire complet et la lettre d'accompagnement se trouvent dans les annexes de cette publication. Les participant-e-s à cette recherche ont été questionné-e-s sur les points suivants:

- **Les variables démographiques:** des questions concernaient le nombre, l'âge et la classe des enfants ; mais aussi l'âge, l'état civil, les activités professionnelles et les taux d'occupation respectifs des parents à l'extérieur de la famille, le revenu familial annuel, la

structure de la famille, le lieu de domicile (en ville, dans une agglomération, à la campagne), le district, la combinaison de la profession et des travaux ménagers. Finalement, une question s'intéressait à savoir qui (mère, père ou ensemble) avait rempli le questionnaire.

- **Des questions sur la garde actuelle des enfants:** quelles personnes, et dans quelles proportions, assument actuellement la prise en charge des enfants.
- **Des questions sur les besoins de garde extrascolaire:** à quels moments et à quelle fréquence une garde extrascolaire serait souhaitée ? Quelles sont les raisons personnelles qui motiveraient ou – au contraire – réfuteraient un tel mode de garde. Quelle contribution financière les parents sont-ils prêts à investir pour cela ?
- **Une évaluation individuelle de l'utilité (ou non) de la garde extrascolaire.**
- **Des questions sur les expériences de garde extrascolaire.**
- **Une évaluation personnelle de différents modes de garde.**

3.2. L'échantillon : un portrait des familles fribourgeoises ayant des enfants à l'école primaire

42% des questionnaires ont été remplis et retournés. L'échantillon total comprend 2726 familles du Canton de Fribourg. Les réponses des familles sont réparties en fonction des districts de la façon suivante :

Tableau 1: Répartition des réponses par district

		population résidante moyenne ⁵
26,5%	Sarine	35%
21,2%	Lac	11,7%
19,3%	Broye	8,8%
15,5%	Gruyère	15,8%
8,6%	Glâne	7,3%
6%	Veveyse	5,2%
2,9%	Singine	16,1%

La Singine et la Sarine apparaissent de façon sous-représentée alors que le Lac et la Broye sont surreprésentés. 69% des participant-e-s de cette étude sont francophones et 31% alémaniques.

En ce qui concerne le nombre d'enfants, 54,9% des enfants sont en 1^{ère} primaire et 45,1% sont en 4^{ème} primaire. Le nombre moyen d'enfants par famille est de 2 (Range: 1-9). L'âge moyen des mères est de 38 ans (Range: 23-54) ; celui des pères est de 40,6 ans (Range: 24-66).

La grande majorité des parents sont marié-e-s : 88,1% des mères et 89,1% des pères ; 7,4% des mères et 6,4% des pères sont divorcé-e-s ; 4,5 % des mères et 3,7% des pères sont célibataires, veufs / veuves ou remarié-e-s. Parmi ces familles, 85,5% connaissent une structuration «traditionnelle», à savoir qu'elles sont composées du père, de la mère et des enfants ; 11,9% sont des familles monoparentales et 2,7% des familles ont une autre structure.

64,2% des mères et 99,2% des pères ont une activité professionnelle. 86% des mères et 7 % des pères travaillent à temps partiel.

⁵ Calculée pour l'an 2000 selon l'annuaire statistique de l'Etat 2001.

Tableau 2: Répartition des parents selon leur type d'activité professionnelle

	Mères	Pères
Employé-e-s ou fonctionnaires	39,6%	32,1%
Hommes / femmes au foyer	34,3%	0,5%
Professions libérales	5,9%	9,0%
Ouvriers / ouvrières	5,7%	10,7%
Agriculteurs/ agricultrices	3,4%	6,7%
Cadres	2,7%	12,6%
Ouvriers /ouvrières spécialisé-e-s	2,7%	9,8%
Cadres supérieur-e-s	2,6%	15,6%
Sans travail	1,1%	1,0%

La comparaison des taux respectifs d'activité professionnelle entre les parents souligne bien les différences :

Tableau 3: Répartition des taux d'activité professionnelle

Taux d'activité professionnelle	Mères	Pères
0%	35.8%	0.8%
10 – 40%	25.3%	1.2%
50%	15.6%	1.4%
60 – 90%	14.0%	4.5%
100%	6.8%	72.6%
plus de 100%	2.4%	19.6%

Alors que le temps partiel est la règle auprès des mères - 86% travaillent à temps partiel - c'est l'exception (7%) chez les pères. Les deux tiers de l'ensemble des mères qui travaillent sont engagées à mi-temps ou moins à l'extérieur de la famille, alors que plus de 90% des pères travaillent à plein temps (au plus). Il n'est pas étonnant que les femmes soient en première ligne celles qui prennent en charge les enfants : 72,7% d'entre elles et 44 % des pères combinent travaux ménagers et profession.

La majorité - à savoir le 71,8% des familles interrogées - habite à la campagne, le 16,3% vit en ville et 12% dans une agglomération⁶. En ce qui concerne le revenu de ces familles, 9.5% ont un revenu inférieur à 40 000 francs par année, 23% entre 41 et 60 000 francs, 28,1% entre 61 et 80 000 francs, 18,6% ont un revenu compris entre 81 et 100 000 francs et 20.8% un revenu compris entre 101 000 et 120 000 francs par année.

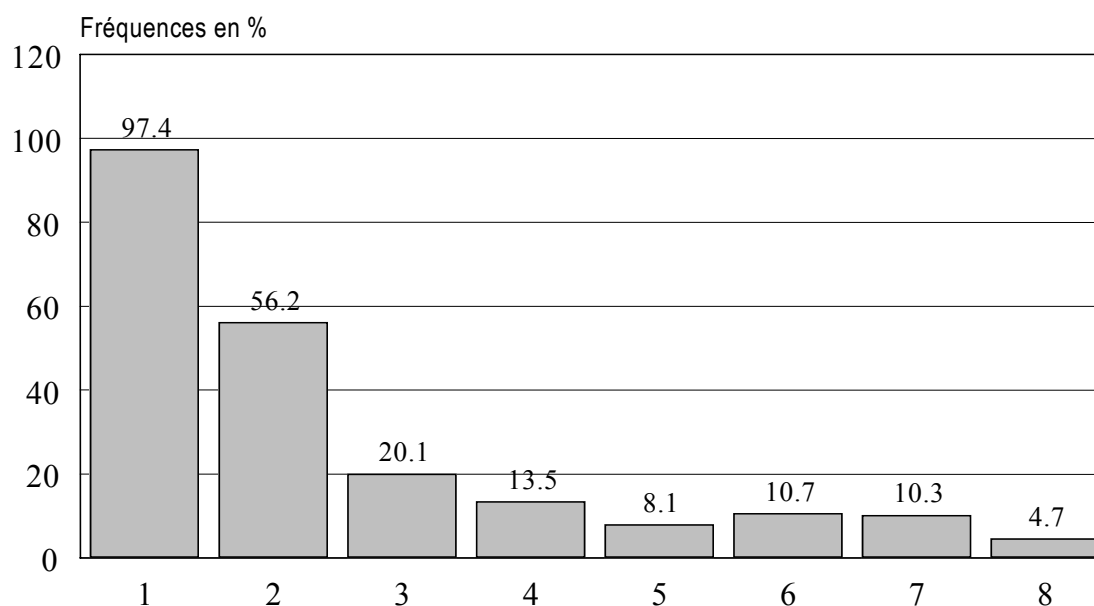
Le questionnaire a été rempli dans le 64,2% des cas par la mère, dans le 11,4% par le père et dans le 24,4% par les deux parents ensemble.

⁶ Dans la présente étude, la notion d'agglomération se rapporte aux communes proches des villes-centres dans différents districts et ne se limite pas à la discussion politique concernant la région de la Ville de Fribourg.

3.3. L'actuelle garde des enfants

Actuellement, la quasi-totalité des mères et un peu plus de la moitié des pères gardent leurs enfants. En ce qui concerne les grands-parents, nous pouvons constater que les grands-parents maternels sont plus impliqués dans la garde de leurs petits-enfants que les grands-parents paternels. Par ailleurs, les grands-parents participent en moyenne plus à la garde extrascolaire des enfants que les autres membres de la famille (la tante, par exemple). L'intervention des voisin-e-s correspond à peu près à celle d'une maman de jour, c'est-à-dire que c'est l'option pratiquée dans environ un dixième des familles. Finalement, les enfants pris en charge par un système d'accueil extrascolaire sont minoritaires (cf. graphique 1).

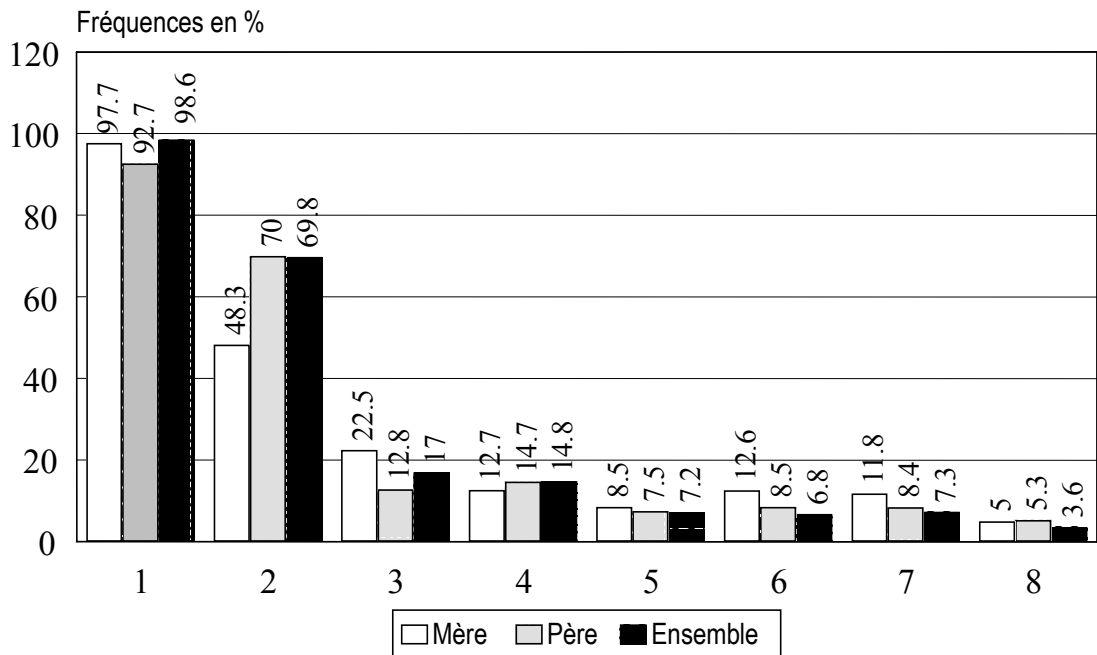
Graphique 1. Garde actuelle des enfants (N = 2569).



Notes: 1: mère; 2: père; 3: grands-parents maternels; 4: grands-parents paternels; 5: autre membre de la famille; 6: voisin(e)s; 7: maman de jour; 8: garde extrascolaire.

Selon que le questionnaire a été rempli par la mère, le père ou les deux ensemble, les résultats diffèrent (cf. graphique 2). Selon la mère, il semble que les grands-parents maternels, les voisin(e)s, la maman de jour et elle-même interviennent davantage dans la garde des enfants que selon l'opinion du père. En revanche, si environ le 70% des pères estiment participer à la garde des enfants (résultat identique lorsque le questionnaire a été complété par les deux parents), moins de la moitié des mères estiment qu'ils le font. On peut pressentir - à propos des hommes qui ont rempli seuls ce questionnaire - qu'il s'agit d'un groupe de pères qui s'intéressent tout particulièrement à leurs enfants et de façon peut-être plus engagée que la moyenne, cela expliquerait cette différence.

Graphique 2. Garde actuelle des enfants selon que le questionnaire a été rempli par la mère, le père ou les deux ensemble (N = 2569).



Notes: 1: mère; 2: père; 3: grands-parents maternels; 4: grands-parents paternels; 5: autre membre de la famille; 6: voisin(e)s; 7: maman de jour; 8: garde extrascolaire.

7% des mères s'occupent de leurs enfants à moins de 50%. Un tiers des mères fribourgeoises se consacrent à 100% à leurs enfants. En ce qui concerne les pères, 57% d'entre eux s'occupent de leurs enfants à 20% ou moins, et environ 40% d'entre eux le font entre 20% 49% et les 2,3% restants à 50% ou plus. L'évaluation du temps de garde par les parents s'avère ici difficile en soi parce que certains parents ne se réfèrent qu'à la prise en charge durant l'horaire professionnel, d'autres se réfèrent à la semaine entière en y incluant le week-end. D'une façon générale, on constate que se sont encore majoritairement les mères qui s'occupent des enfants. Un fait est toutefois à relever: plus de 2 hommes sur 5 s'occupent souvent⁷ de leurs enfants. Il existe également des différences entre les questionnaires remplis par le père ou par la mère. De manière générale, nous pouvons dire que chacun des parents intervient plus dans la garde des enfants selon sa propre estimation que selon celle de son partenaire à son égard. Les autres modes de garde de l'enfant offrent une prise en charge qui ne couvre au maximum que 5 à 10% du temps, à l'exception des enfants surveillés par une baby-sitter ou une jeune fille au pair (mode: 50%).

En s'intéressant principalement à la garde extrascolaire, on peut noter que les enfants de la ville sont significativement plus pris en charge par ce mode de garde que ceux de la campagne. De plus, les enfants de mères combinant profession et travaux ménagers (M = 23.86) bénéficient également plus de ce mode de garde que les autres. En revanche, il n'y a aucune différence qui se rapporte à cet égard au revenu familial, à la profession des deux parents et à leur taux d'activité, ou encore à leur état civil et à leur lieu de domicile.

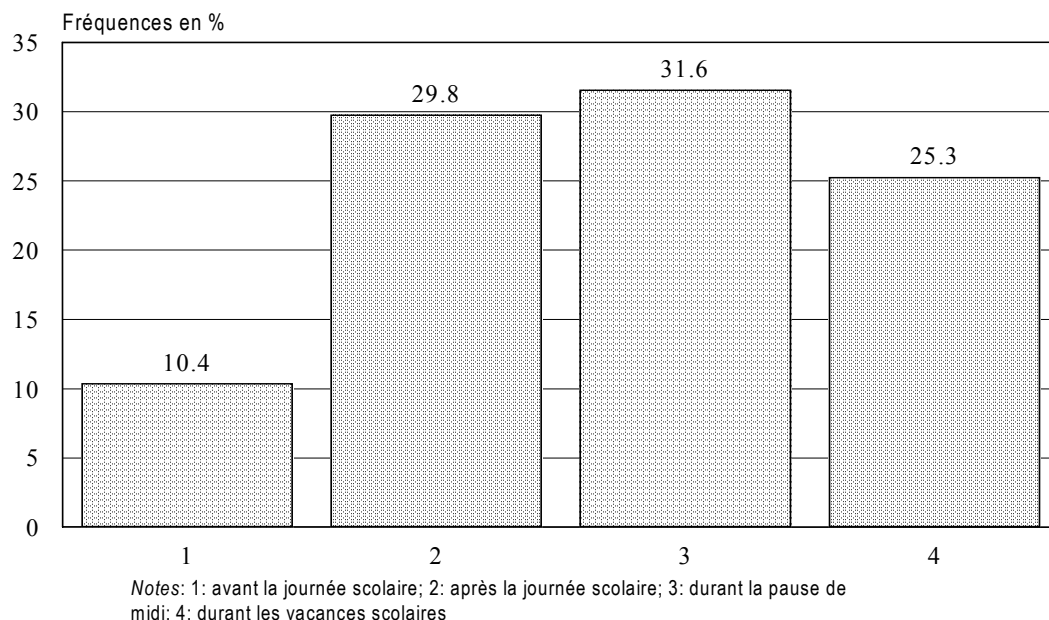
3.4. Les besoins en matière de garde extrascolaire

1145 des 2670 réponses des parents fribourgeois, soit **43%**, manifestent le besoin d'une garde extrascolaire. Ce besoin est exprimé par un dixième des parents avant la journée scolaire, par

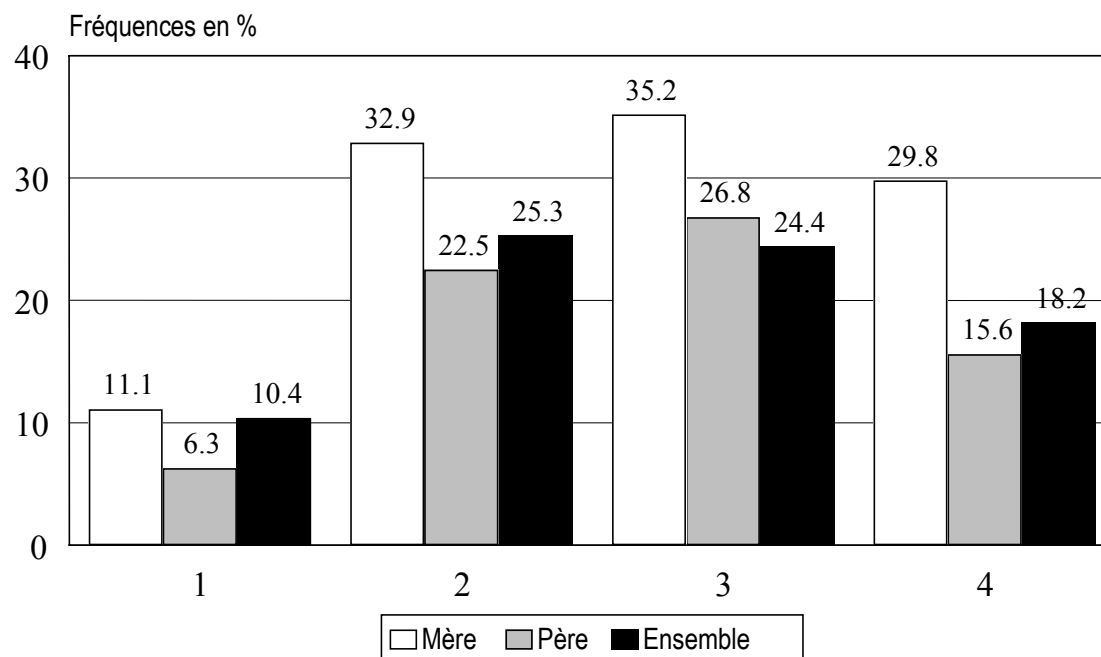
⁷ Au moins 2 jours, selon leur propre estimation.

environ un tiers après la journée scolaire et durant la pause de midi. De plus, un quart des parents souhaiterait la mise en place d'un système de garde durant les vacances scolaires (cf. graphique 3).

Graphique 3. Besoin en matière de garde extrascolaire (N = 2670).

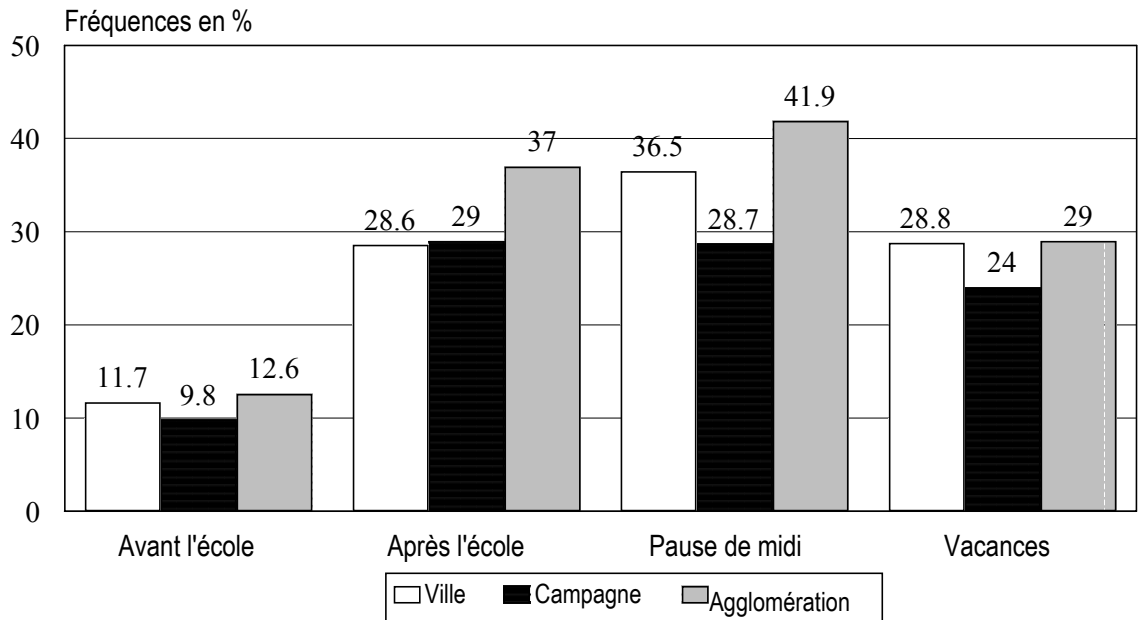


Graphique 4. Besoin en matière de garde extrascolaire selon que le questionnaire a été rempli par la mère, le père ou les 2 ensemble (N = 2670).



Les familles des agglomérations sont plus nombreuses à désirer une garde extrascolaire en fin de journée que celles des villes ou de la campagne. En ce qui concerne la nécessité de solution pour la pause de midi et les vacances scolaires, les habitant-e-s de la campagne se démarquent des attentes des citoyen-e-s et des habitant-e-s des agglomérations (cf. graphique 5).

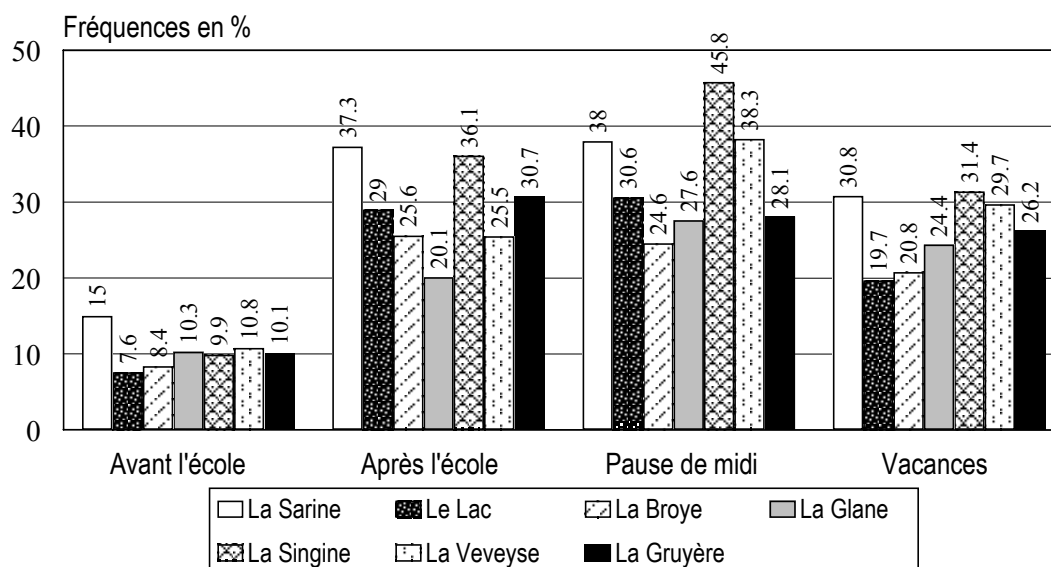
Graphique 5. Besoin en matière de garde extrascolaire selon le lieu de domicile des parents (N = 2670).



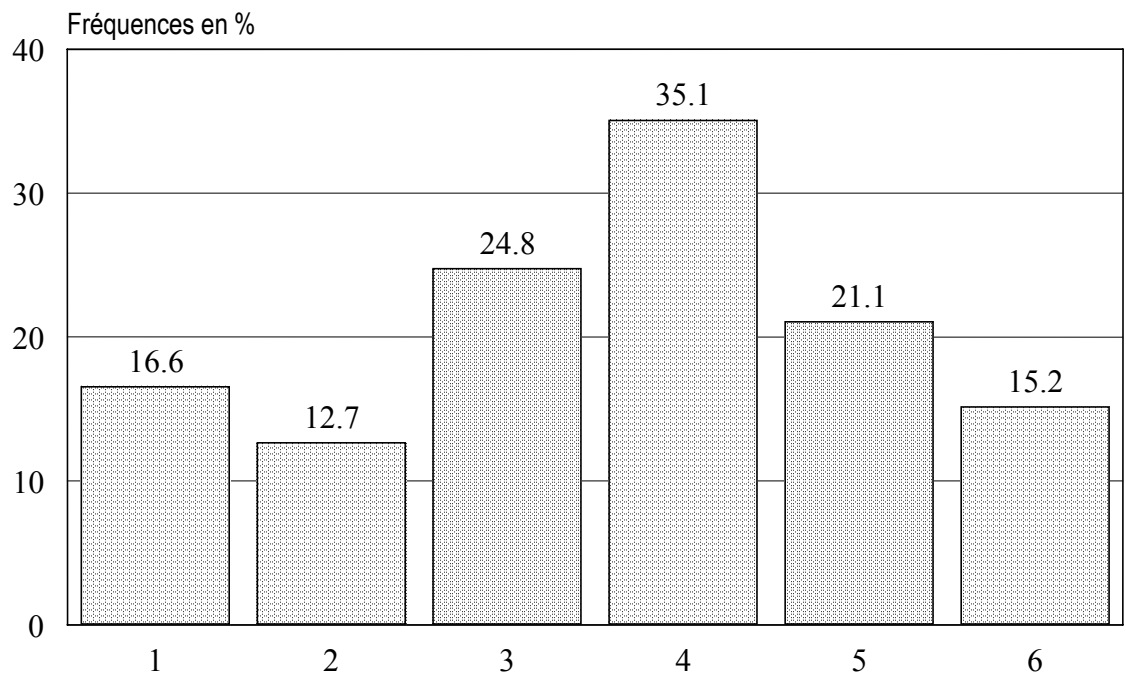
Des différences se profilent également entre Romand-e-s et Alémaniques. En effet, les Romand-e-s sont plus nombreux (respectivement nombreuses) à désirer une garde extrascolaire qu'il s'agisse du début de journée, de la fin de journée ou durant les vacances scolaires.

Les Sarinois-e-s sont 15% à souhaiter une garde extrascolaire le matin avant la journée scolaire, alors que c'est le cas de 7,6% des habitant-e-s du district du Lac et 8,4% des habitant-e-s de la Broye. Les Sarinois-e-s ont aussi plus nombreux à désirer ce type de garde après la journée scolaire (37,3%) alors que ce n'est le cas que pour 20,1% des familles de la Glâne et 25,6% de celles de la Broye. 45,8% des Singinois-e-s apprécieraient surtout la prise en charge pour la pause de midi, ce n'est le cas que pour 24,6% des Broyard-e-s. Quant à la surveillance des enfants durant les vacances scolaires, la Broye et le Lac estiment à nouveau ce type de garde moins nécessaire que la Sarine et la Singine (cf. graphique 6).

Graphique 6. Besoin en matière de garde extrascolaire selon le district (N = 2670).



Environ un tiers des parents désirant une garde extrascolaire la souhaiterait deux fois par semaine. Une famille sur quatre utiliserait ce mode de garde trois fois par semaine et une sur cinq une seule fois. A noter que les familles souhaitant une garde extrascolaire quatre jours par semaine, voire tous les jours, sont les moins nombreuses (respectivement environ 13% et 17%). Finalement, 15,2% de l'ensemble des parents estiment qu'une prise en charge des enfants le mercredi après-midi serait utile (cf. graphique 7).

Graphique 7. Fréquence désirée en matière de la garde extrascolaire (N = 1145).⁸

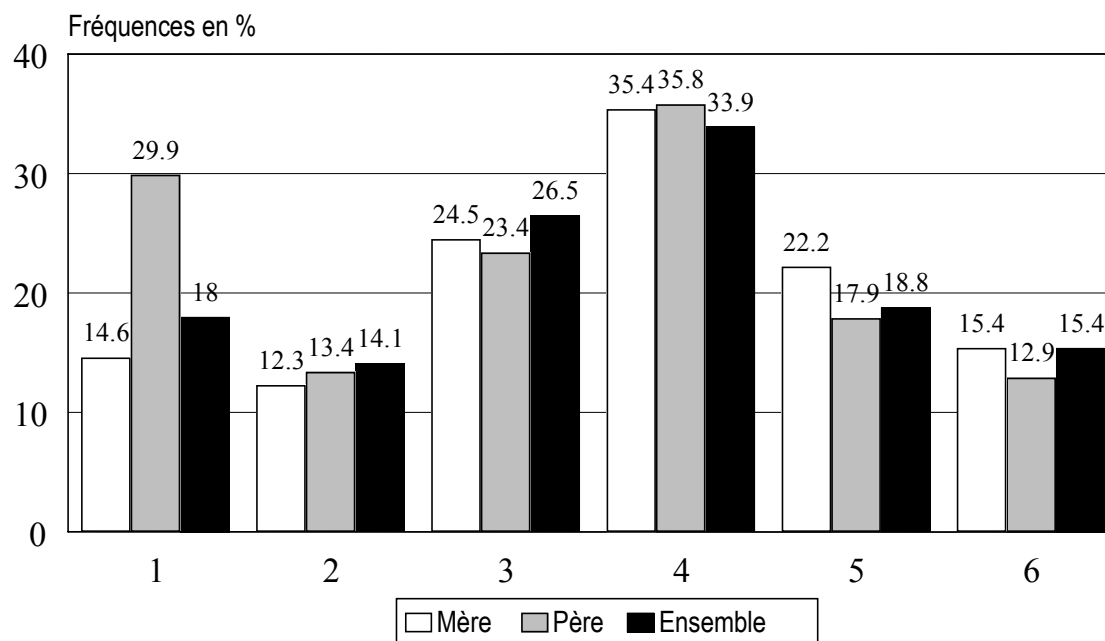
Notes: 1: chaque jour de la semaine; 2: quatre fois par semaine; 3: trois fois par semaine; 4:

Notes: 1: chaque jour de la semaine; 2: quatre fois par semaine; 3: trois fois par semaine; 4: deux fois par semaine; 5: une fois par semaine; 6: mercredi après-midi.

⁸ Prise en compte uniquement des parents désirant une garde extrascolaire (graphiques 7 à 10).

Les mères souhaitent significativement moins fréquemment une garde extrascolaire chaque jour de la semaine que les pères (cf. graphique 8).

Graphique 8. Fréquence désirée en matière de garde extrascolaire selon que le questionnaire a été rempli par la mère, le père ou les deux ensemble (N = 1145).

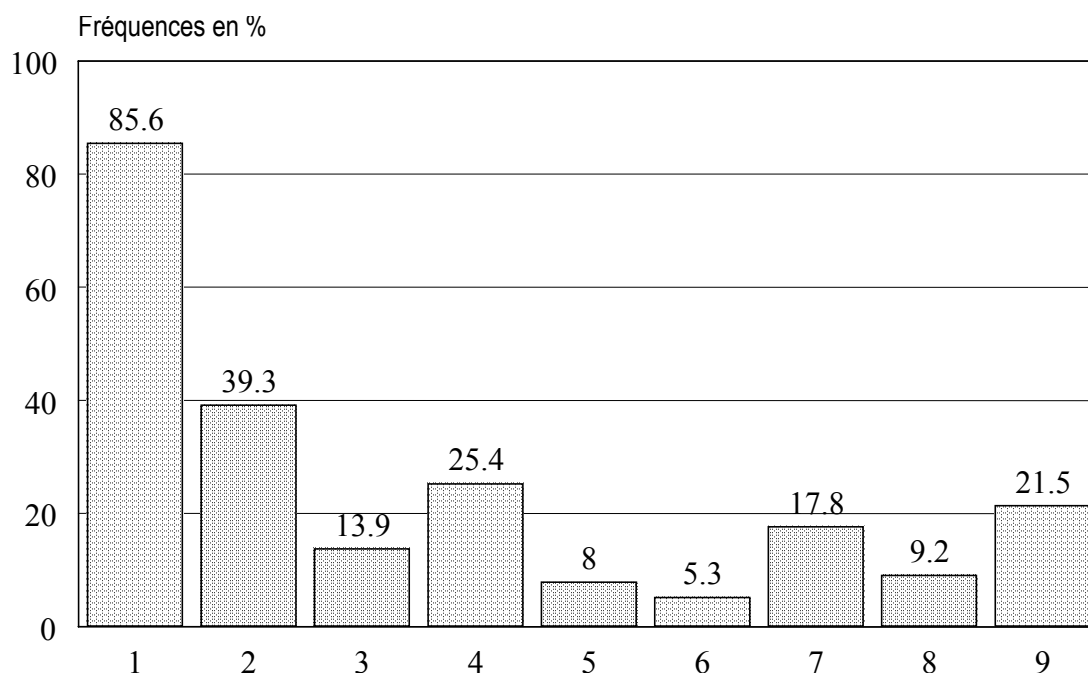


Notes: 1: chaque jour de la semaine; 2: quatre fois par semaine; 3: trois fois par semaine; 4: deux fois par semaine; 5: une fois par semaine; 6: mercredi après-midi.

Les familles des agglomérations (40.7%) sont significativement plus nombreuses que celles des villes (28.6%) à désirer une garde extrascolaire deux fois par semaine. Cela mis à part, il n'existe aucune autre différence selon le lieu de domicile.

En ce qui concerne les parents souhaitant une garde extrascolaire, une très large majorité avancement comme principaux arguments, leur propre activité professionnelle (85.6%) et l'activité professionnelle de leur partenaire (39.3%). Ensuite, certains parents envisagent la garde extrascolaire comme une possibilité pour leurs enfants d'être pris en charge par des professionnelles (13.9%) ou celle de bénéficier d'échanges avec les pairs (25.4%). Les parents espèrent, grâce à l'accueil extrascolaire, bénéficier de davantage de temps libre (8%) ou en avoir à disposition pour un autre enfant (5.3%), vaquer à d'autres occupations (17.8%) ou remplir d'autres obligations (9.2%). 21.5% des parents souhaitent enfin une garde extrascolaire pour permettre un rythme journalier plus calme, plus détendu (cf. graphique 9).

Graphique 9. Raisons en faveur de la garde extrascolaire⁹.

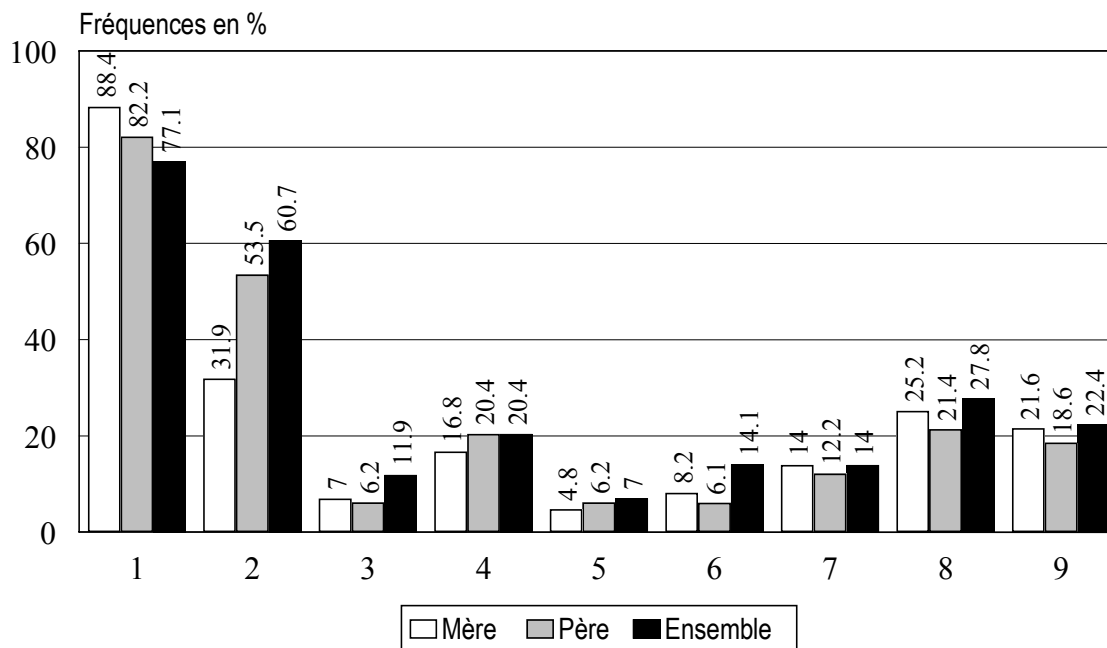


Notes: 1: activité professionnelle; 2: activité professionnelle du(de la) partenaire; 3: surveillance par des personnes spécialisées; 4: échanges avec des pairs; 5: temps libre; 6: temps pour un autre enfant; 7: vaquer à d'autres occupations; 8: remplir d'autres tâches; 9: rythme journalier plus détendu.

⁹ Plusieurs réponses peuvent se cumuler (graphiques 9 à 12).

En ce qui concerne la différence entre les genres, les mères - plus que les pères - motivent généralement le besoin de garde extrascolaire en raison de leur propre activité professionnelle. En revanche, les pères motivent plus fréquemment la nécessité d'une garde extrascolaire pour leurs enfants en établissant un lien avec l'activité professionnelle de leur partenaire. La garde extrascolaire est donc principalement requise en fonction du travail de la femme. Lorsque le questionnaire a été complété par les deux partenaires, ceux-ci admettent davantage souhaiter un système de garde extrascolaire pour permettre à leurs enfants de bénéficier d'une surveillance par une personne spécialisée ou pour pouvoir obtenir davantage de temps pour un autre enfant (cf. graphique 10).

Graphique 10. Raisons en faveur de la garde extrascolaire selon que le questionnaire a été rempli par la mère, le père ou les 2 ensemble (N = 1184).

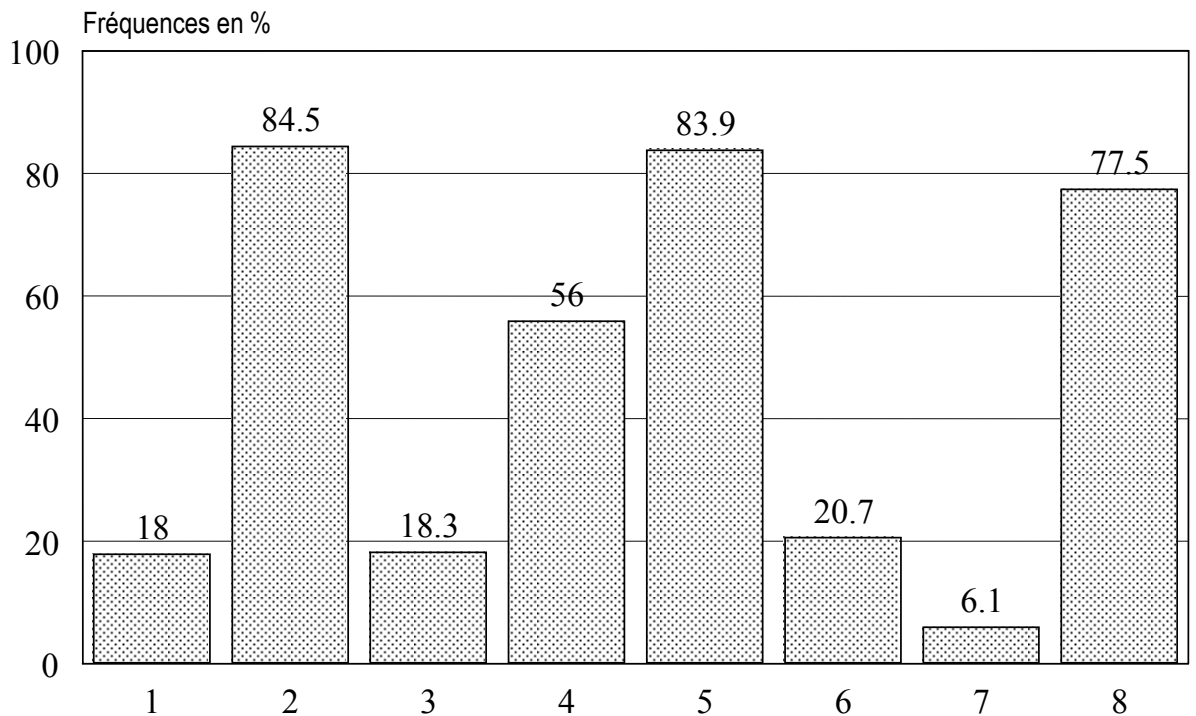


Notes: 1: activité professionnelle; 2: activité professionnelle du(de la) partenaire; 3: surveillance par des personnes spécialisées; 4: échanges avec des pairs; 5: temps libre; 6: temps pour un autre enfant; 7: vaquer à d'autres occupations; 8: remplir d'autres tâches; 9: rythme journalier plus détendu.

En ce qui concerne les différences selon les districts, il est à noter que parmi les parents souhaitant une garde extrascolaire, 50% des familles de la Singine indiquent comme raison l'activité professionnelle du / de la partenaire, alors que ce taux est de 30,8% seulement dans la Broye et 31% dans la Veveyse. Les Singinois sont également 35,7% à estimer que ce type de garde permettrait un rythme journalier plus détendu, pour seulement 12,9% des habitant-e-s de la Veveyse. Au niveau du lieu d'habitation, les familles citadines (15,7%) sont moins nombreuses que les habitant-e-s des agglomérations (24%) ou de la campagne (22,5%) à envisager la garde extrascolaire comme une manière d'obtenir un rythme journalier plus détendu. A la campagne, les familles (9,3%) voient plutôt ce type de garde comme la possibilité pour les enfants d'être pris en charge par des professionnel-le-s. Cet argument n'est le fait que de 5,3% des familles dans les villes et 5,7% dans les agglomérations.

57 % des familles interrogées ne formulent pas actuellement de besoin en matière de prise en charge extrascolaire de leurs enfants. Parmi les parents ne souhaitant pas de garde extrascolaire, environ un cinquième d'entre eux avance des raisons financières ou estime que cette garde entraînera des dépenses supplémentaires. Une large majorité des parents souhaite privilégier la relation parents-enfants ou estime avoir suffisamment de temps à disposition pour s'occuper de leurs enfants. De plus, une bonne moitié des parents ne souhaite pas déléguer la garde de leurs enfants. Il est intéressant de relever qu'à peu près un cinquième des parents craint que ce mode de garde ne crée un stress social pour leurs enfants. Finalement, très peu de familles (6,4%) renonceraient à ce type de garde par appréhension de la pression sociale (cf. graphique 11).

Graphique 11. Raisons en défaveur de la garde extrascolaire (N = 1394)¹⁰.

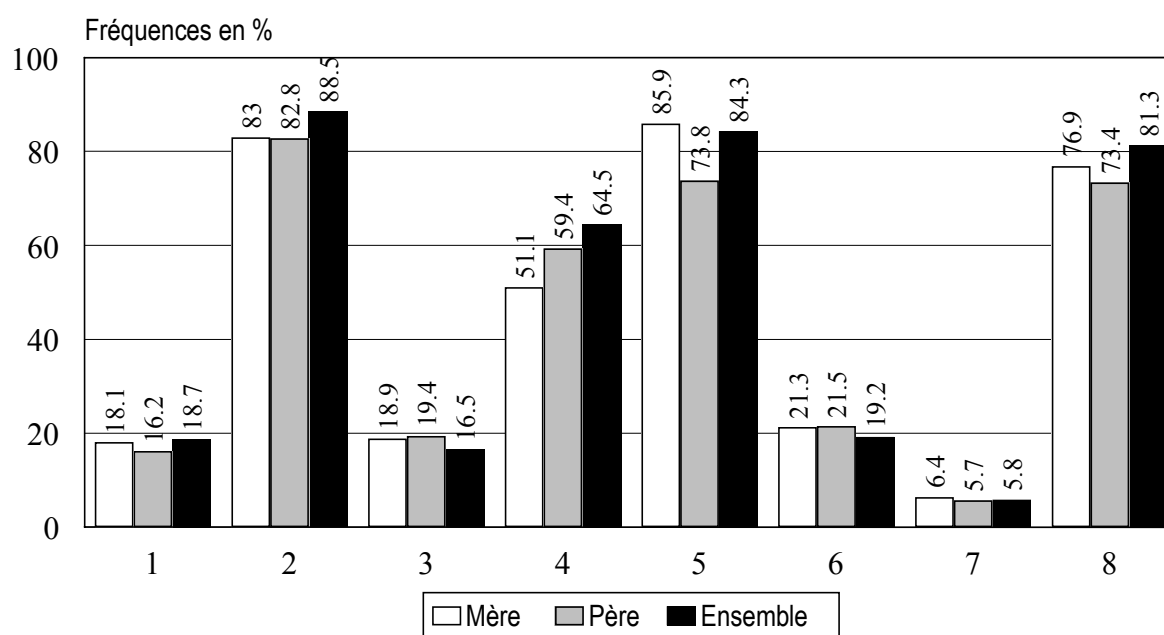


Notes: 1: raisons financières; 2: privilégier la relation parents-enfants; 3: dépenses supplémentaires; 4: ne pas déléguer la garde de l'enfant; 5: suffisamment de temps pour l'enfant; 6: stress pour l'enfant; 7: pression sociale; 8: repas de midi en famille.

¹⁰ Prise en compte uniquement des parents qui n'expriment pas de besoin de prise en charge extrascolaire pour leur enfant (graphiques 11 et 12).

Lorsque le questionnaire a été rempli par les deux parents, ces derniers évoquent le fait qu'ils ne souhaitent pas recourir à des structures de garde extrascolaire principalement pour privilégier la relation parents-enfants, pour ne pas déléguer la garde de l'enfant, ou encore pour maintenir le repas familial à midi. En revanche, les pères mentionnent très rarement la crainte d'être limité - par les structures de prise en charge extrascolaire - dans le temps à passer avec leur enfant (cf. graphique 12).

Graphique 12. Raisons en défaveur de la garde extrascolaire selon la personne qui a rempli le questionnaire (N = 1394).



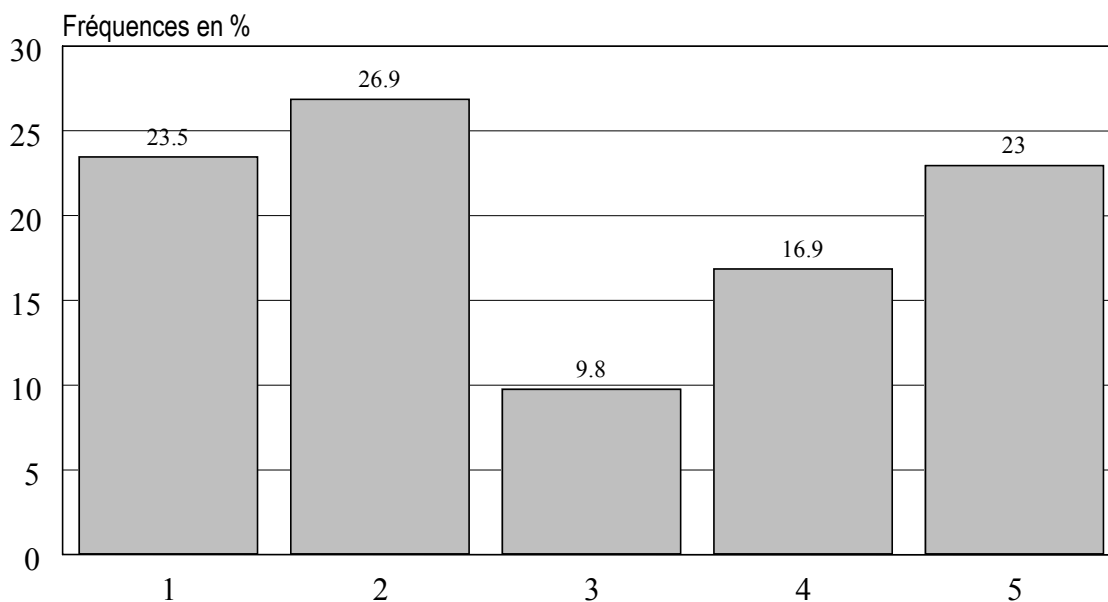
Notes: 1: raisons financières; 2: privilégier la relation parents-enfants; 3: dépenses supplémentaires; 4: ne pas déléguer la garde de l'enfant; 5: suffisamment de temps pour l'enfant; 6: stress pour l'enfant; 7: pression sociale; 8: repas de midi en famille.

Un peu plus d'une famille sur deux dans le Canton ne souhaite pas recourir aux accueils extrascolaires. Parmi elles, les Singinois-e-s avancent (à 88.9%) l'argument de vouloir maintenir la prise en famille des repas de midi. C'est un fait intéressant à relever si l'on se rappelle que la mise en place de structures pour le temps de midi est justement la demande première de l'ensemble des Singinois-e-s (45,8%). Dans ce district, il y a presque autant de parents qui aimeraient bien que leur enfant bénéficie d'un repas de midi à l'école que de familles qui souhaiteraient vivement maintenir ce repas en commun à la maison. On voit ici la confrontation de tendances très contrastées. Le souhait de ne pas compromettre le repas de midi en commun revient dans 70,7% des familles de la Glâne qui ne souhaitent pas d'accueil et dans 71,6% de celles de la Veveyse. Les habitant-e-s des agglomérations (28.9%) estiment pour leur part, qu'un tel type de garde peut représenter un stress supplémentaire pour l'enfant ; c'est aussi l'avis de 15.4% des citoyen-e-s qui renoncent aux accueils.

3.5. La contribution financière des parents en faveur d'une garde extrascolaire

49,4% des foyers s'estiment prêts à verser une contribution financière pour une garde extrascolaire des enfants. Il est intéressant de relever que 47,2% des familles n'ayant pas de besoins de garde extrascolaire envisagent tout de même la possibilité de verser une contribution financière. Ce taux s'élève à 78,9% en ce qui concerne les familles exprimant actuellement ces besoins. En ce qui concerne les parents désirant une garde extrascolaire, il n'existe pas de différences entre les parents habitant en ville, à la campagne ou dans les agglomérations, ni de différences entre les districts. En revanche, sur l'échantillon total, les parents habitant à la campagne sont moins disposés à verser de contribution pour ce genre de service (45,3% de personnes favorables) que les citadin-e-s (57,6%) ou les familles des agglomérations (63,6%). La contribution moyenne envisagée s'élève à 170 francs par enfant et par mois pour les familles ayant des besoins de garde. 23,5% d'entre elles sont disposées à verser une contribution de 10 à 50 francs par mois et par enfants ; 26,9% une contribution de 51 à 100 francs ; 9,8% de 101 à 150 francs ; 16,9% de 151 à 200 et 23% une contribution supérieure à 200 francs (cf. graphique 13). Les chiffres sont sensiblement les mêmes pour les parents ne souhaitant pas de garde extrascolaire. Le montant que les familles sont disposées à verser dépend notamment du revenu familial (cette contribution croissant avec le salaire), elle est aussi liée au taux d'occupation de la mère (plus la mère travaille, plus la contribution est élevée), et à celui du père, elle dépend encore de la profession du père, de celle de la mère (les mères les plus diplômées seraient disposées à verser plus que les moins diplômées). Par contre, ni le lieu de domicile, ni le district de provenance n'interviennent dans le montant que les parents se déclarent prêts à verser. Les parents trouvent juste le principe d'une tarification selon le revenu.

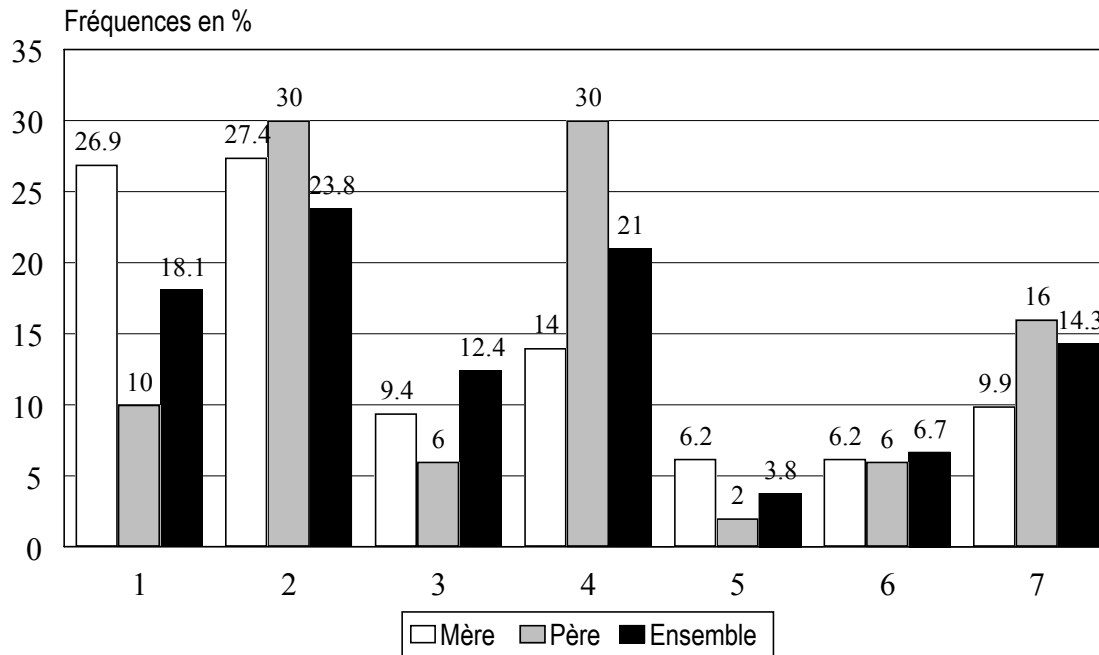
Graphique 13. Contribution que les parents désirant une garde extrascolaire se déclarent prêts à verser par mois et par enfant (N = 528).



Notes: 1: 10 à 50 francs; 2: 51 à 100 francs; 3: 101 à 150 francs; 4: 151 à 200 francs; 5: plus de 200 francs.

Les femmes sont significativement plus nombreuses à accepter de verser une contribution financière pour la garde de l'enfant. Elles sont cependant plus nombreuses à offrir de petites sommes (entre 1 et 50 francs), en revanche les hommes se déclarent prêts à verser plus (cf. graphique 14).

Graphique 14. Contribution par mois et par enfant selon que le questionnaire a été rempli par la mère, le père ou les 2 ensemble (N = 528).

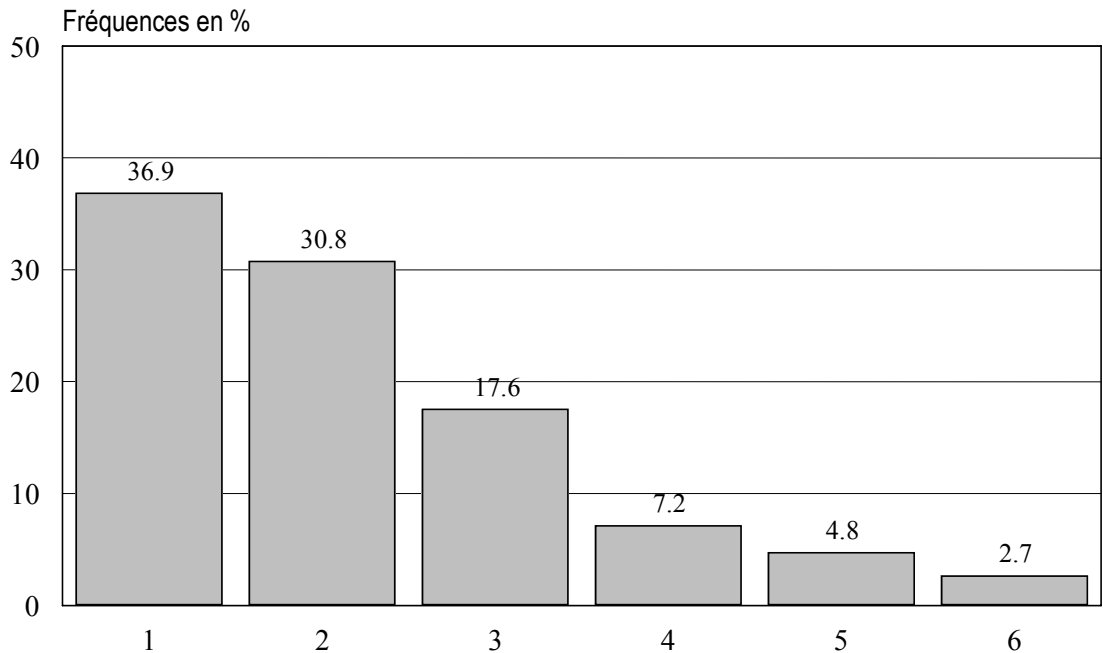


Notes: 1: 10 à 50 francs; 2: 51 à 100 francs; 3: 101 à 150 francs; 4: 151 à 200 francs; 5: 201 à 250 francs; 6: 251 à 300 francs; 7: plus de 301 francs.

3.6. L'utilité d'une garde extrascolaire

Sur l'ensemble de l'échantillon, plus de deux tiers des participant-e-s estiment qu'une structure de garde extrascolaire pour les enfants serait utile, voire très utile (plus de 85% en tenant compte également des parents qui jugent cette garde « plutôt utile »). Ils /elles sont environ 15% à se prononcer en défaveur de ce type de garde (cf. graphique 15).

Graphique 15. Utilité de la garde extrascolaire (N = 2595).

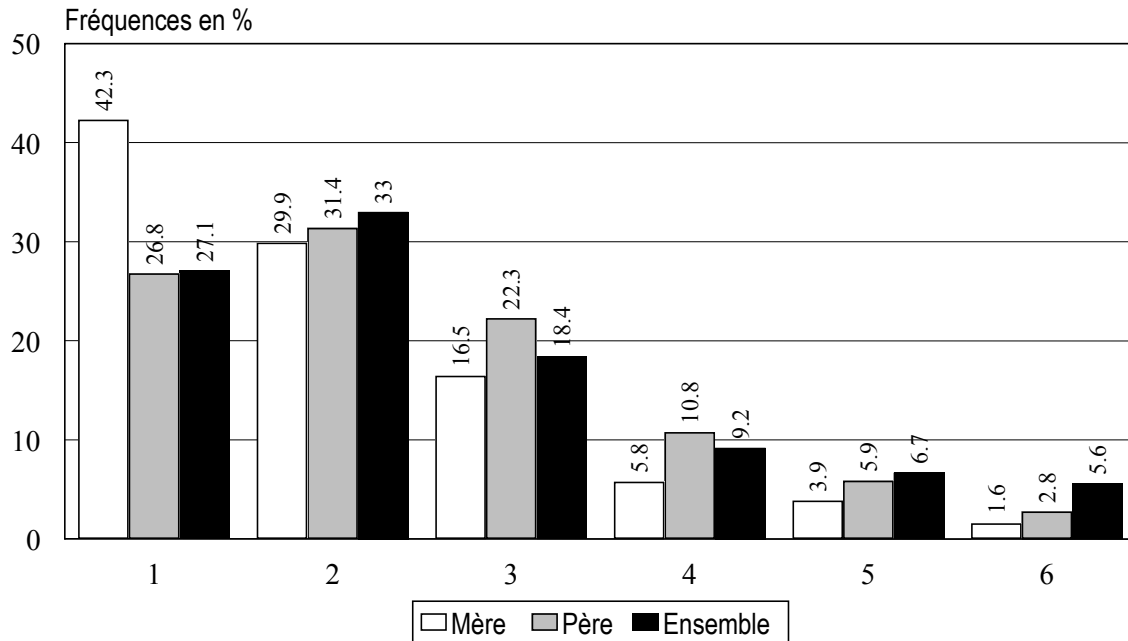


Notes: 1: très utile; 2: utile; 3: plutôt utile; 4: plutôt inutile; 5: inutile; 6: très inutile.

Il existe un lien significatif entre l'utilité estimée de la garde extrascolaire et certaines raisons évoquées en faveur de cette garde. On notera en ordre décroissant l'activité professionnelle des parents, le fait de pouvoir vaquer à d'autres occupations, le fait que l'enfant puisse bénéficier d'une garde professionnelle, ou les échanges entre pairs, et finalement un rythme journalier plus détendu. Cela signifie dans les faits que les parents qui ont évoqué les raisons précédentes pour justifier une garde extrascolaire trouvent cette dernière utile, voire très utile. Il existe également un lien significatif entre les raisons pour lesquelles les familles ne désirent pas de garde extrascolaire et l'utilité évaluée de celle-ci. Ainsi, les parents ayant affirmé ne pas désirer de garde extrascolaire afin de privilégier la relation parents-enfants, afin de ne pas déléguer l'éducation des enfants, ceux qui affirment avoir assez de temps pour leurs enfants, ou ceux/celles qui pensent que cela représente un stress social pour l'enfant ou qui privilégient la prise en commun du repas de midi, jugent généralement la garde extrascolaire comme étant une offre peu utile.

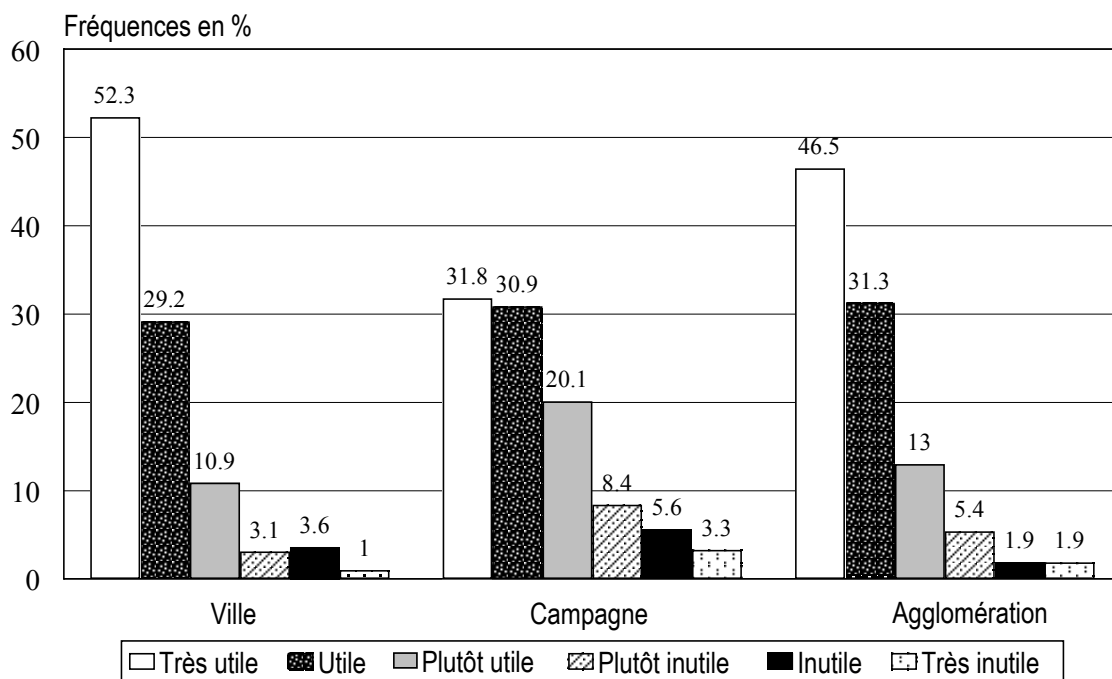
Plus que les pères, les mères estiment qu'un système de garde extrascolaire serait très utile (cf. graphique 16).

Graphique 16. Utilité de la garde extrascolaire selon que le questionnaire a été rempli par la mère, le père ou les 2 ensemble (N = 2595).



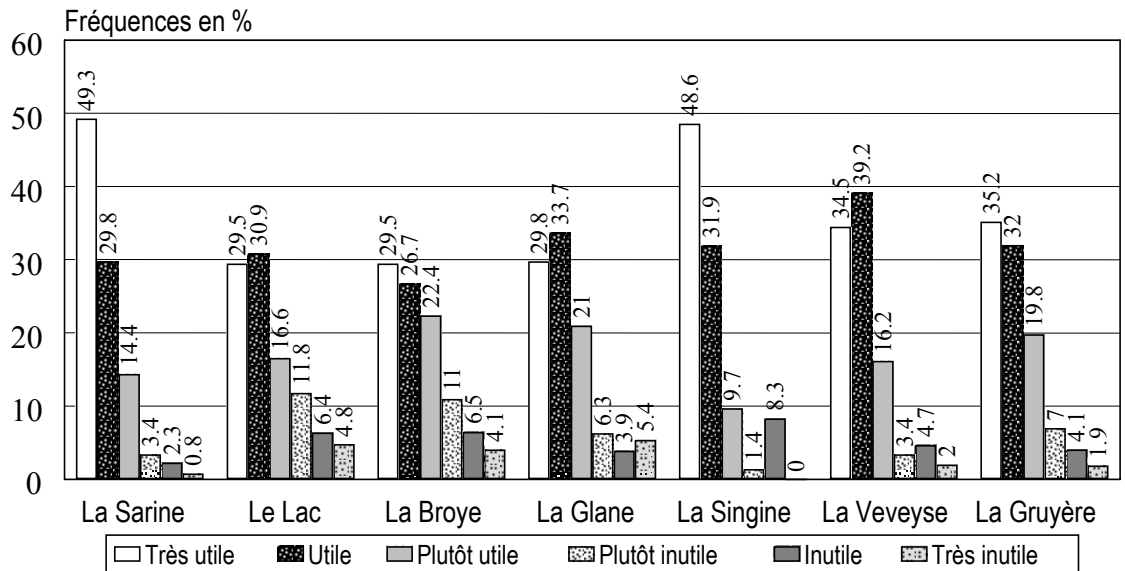
Notes: 1: très utile; 2: utile; 3: plutôt utile; 4: plutôt inutile; 5: inutile; 6: très inutile.

Graphique 17. Utilité de la garde extrascolaire selon le domicile des parents (N = 2595).



Les habitant-e-s des villes ou des agglomérations reconnaissent davantage d'utilité à une garde extrascolaire que les habitant-e-s de la campagne, (cf. graphique 19). Au niveau des districts, il est à noter que la Sarine et la Singine jugent - plus que les autres districts - la garde extrascolaire comme étant utile, au contraire de la Broye et du Lac où elle semble être moins utile (cf. graphique 18).

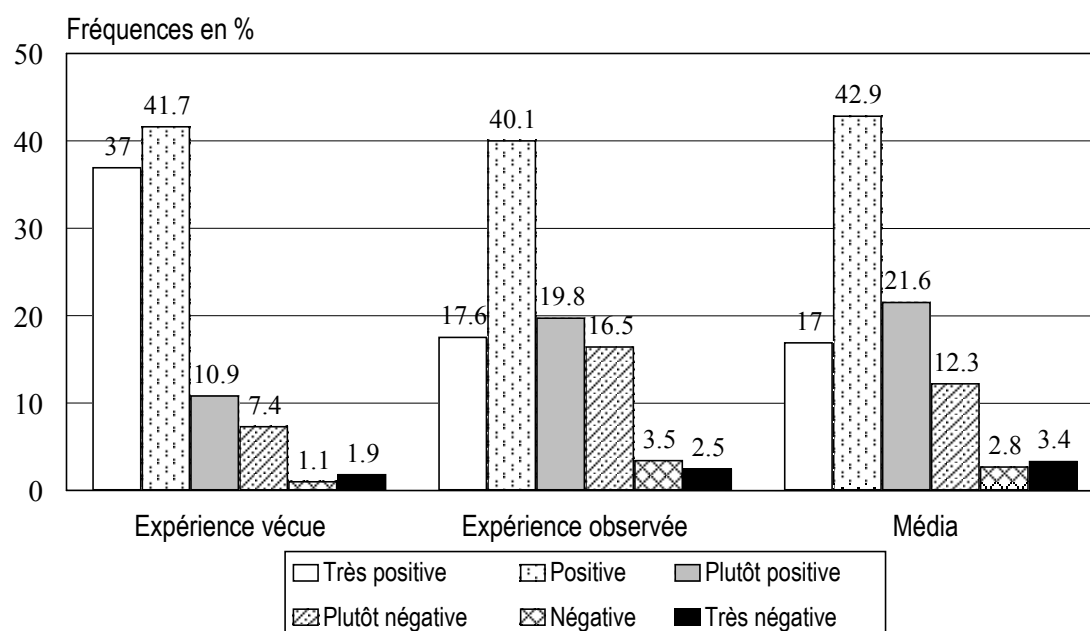
Graphique 18. Utilité de la garde extrascolaire selon le district (N = 2595).



3.7. L'évaluation de différents modes de prise en charge de l'enfant

Un tiers des participant-e-s à cette recherche (31,7%) affirme avoir expérimenté un mode de garde extrascolaire, cette expérience est jugée positive dans plus du 90% des cas, parmi lesquels 37% ont même un avis très positif. Un autre tiers (29,9%) s'est forgé une opinion sur la base d'expériences observées. Dans ce cas également, une large majorité (environ 80%) estiment que cette garde se révèle favorable. Cependant, les familles ayant observé de l'extérieur ce mode de prise en charge de l'enfant et le jugeant très positif sont nettement moins nombreuses à le faire que les familles qui l'ont vraiment expérimenté. 20,8% des personnes de notre échantillon se sont forgées une opinion sur cette question en se basant sur les informations transmises par les médias. L'opinion qui en résulte est sensiblement similaire à celle émanant de l'expérience observée (cf. graphique 19).

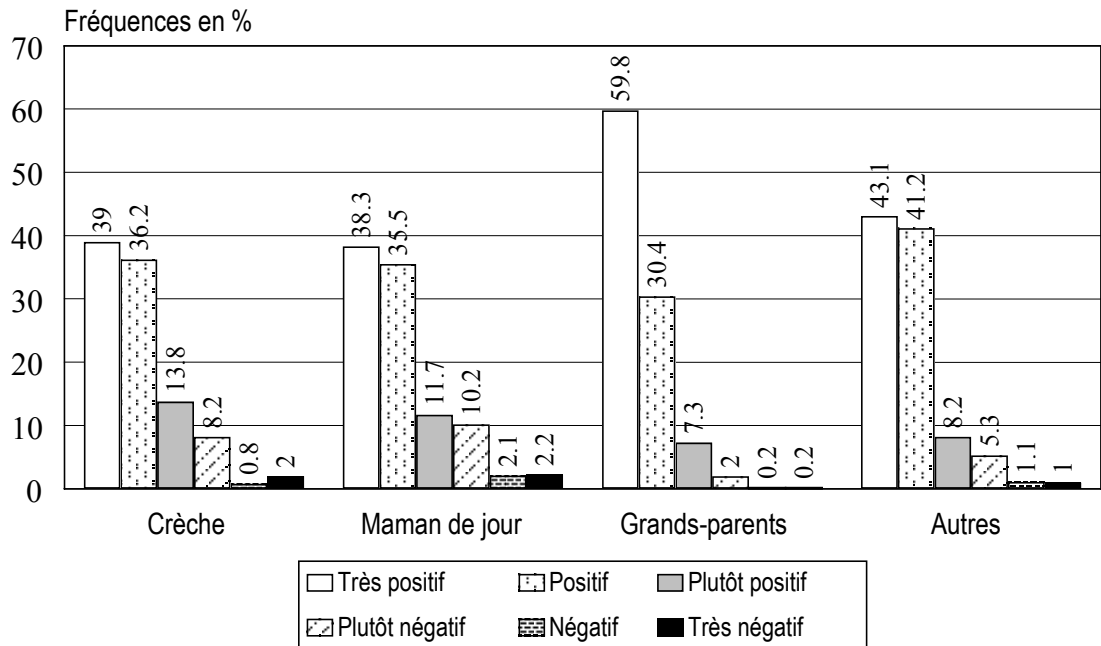
Graphique 19. Evaluation des expériences en matière de garde extrascolaire (N = 792)¹¹.



Il n'existe pas de différence d'appréciation de l'expérience vécue selon la personne qui a rempli le questionnaire. En ce qui concerne l'expérience observée chez autrui ou dans les médias, nous pouvons relever que les mères sont généralement plus nombreuses à juger ce mode de garde comme étant très positif, les pères sont plus réservés et jugent plutôt ces expériences comme positives voire plutôt positives. Lorsque le questionnaire a été complété par les deux parents, les expériences observées ou forgées par les médias, sont davantage évaluées de façon négative.

Le mode de garde le plus prisé par les participant-e-s à cette étude demeure la prise en charge des enfants par les grands-parents. Ce type de garde est également celui qui suscite le plus d'avis très positifs. Environ un quart des personnes interrogées a expérimenté la crèche ou a confié ses enfants à une maman de jour. La grande majorité (90%) se déclare satisfaite de ces deux modes de garde. Enfin, 35,9% de parents ont confié la garde de leurs enfants à une baby-sitter, une jeune fille au pair, à d'autres membres de la famille, etc., des expériences également jugées positivement en général (cf. graphique 20).

¹¹ Prise en compte uniquement des personnes ayant affirmé avoir eu recours à un de ces modes de garde.

Graphique 20. Evaluation de différents modes de garde (N = 1465)¹².

Si les mères ou les deux parents ensemble estiment majoritairement les formes de prise en charge de l'enfant complémentaires au couple parental comme étant très positives, les pères sont plus nuancés dans leur jugement et estiment que celle-ci est positive (parmi les alternatives, rappelons toutefois que les grands-parents maternels sont plus impliqués dans la garde de l'enfant que ne le sont les grands-parents paternels).

3.8. Résumé

Le but de cette recherche était l'étude des besoins en matière de prise en charge extrascolaire des enfants scolarisés en 1P et 4P dans le canton de Fribourg et, par la suite, il s'agissait de prévoir des solutions sur le plan de la politique familiale. Chaque famille ayant un enfant dans ces classes d'âge a reçu un questionnaire concernant les besoins et la fréquence en matière de garde extrascolaire, l'utilité d'un tel mode de garde, les motivations en faveur ou défaveur de la mise en place d'un système d'accueils extrascolaires, l'évaluation des modes de garde déjà expérimentés, etc. **Le pourcentage de questionnaires retournés se monte à 42%, soit 2726 familles.**

Les résultats de cette enquête indiquent qu'aujourd'hui encore, la très grande majorité des enfants sont pris en charge par leur mère. Bien que les femmes soient de plus en plus actives dans le monde du travail et que, à Fribourg, **64% d'entre elles exercent, à ce jour, un travail rémunéré**, rares sont celles qui accordent moins de 50% de leur temps professionnel à leurs enfants. Ces chiffres s'inversent lorsqu'il s'agit de la part occupée par les pères dans le domaine de la garde des enfants. **Les grands-parents représentent actuellement le système de garde le plus répandu.** 20% des familles fribourgeoises doivent compter sur le soutien des grands-parents maternels et 14% sur celui des grands-parents paternels. Quant aux accueils extrascolaires, rares sont les enfants qui peuvent jusque-là en bénéficier (5%), les petit-e-s citadin-e-s étant à cet égard plus gâté-e-s.

¹² Prise en compte uniquement des personnes ayant expérimenté au moins un de ces types de garde.

43% des parents souhaiteraient une garde extrascolaire pour leurs enfants. Celle-ci serait appréciée notamment durant la pause de midi (32%), après la journée scolaire (30%), voire durant les vacances (25%) ou le matin avant l'école (10%). Etant donné, que seules 23,3% des mères travaillent à plus de 50%, **2 ou 3 passages en accueil extrascolaire par semaine dépanneraient de façon significative un grand nombre de familles.** La plupart des familles souhaiteraient deux jours (35%) ou trois jours (24,6%) de prise en charge hebdomadaire. L'attente la plus forte concerne la prise en charge à midi qui est manifestée par les familles des communes d'agglomérations (42%). La même attente est exprimée par les familles habitant une ville (37%) et moins fortement par celles de la campagne (29%). En ce qui concerne les tendances formulées par les districts, l'accueil pour le repas de midi est le plus demandé par les familles de la Singine (46%), suivi par la Veveyse et la Sarine (les deux à 38%). Le Lac (31%), la Gruyère et la Glâne (toutes deux à 28%) formulant une attente moyenne à cet égard et les parents de la Broye (avec 25% de demande pour la pause de midi) expriment à ce sujet la moins forte requête.

L'activité professionnelle du parent qui remplit le questionnaire constitue le principal argument en faveur de la garde extrascolaire (86%), avant celui du travail de l'autre partenaire dans le couple parental (39%) et l'argument d'offrir aux enfants des possibilités de contacts entre pairs (25%). Deux arguments principaux sont mentionnés par les parents qui ne souhaitent pas de garde extrascolaire : **la volonté de privilégier le lien parents-enfants (qui est l'argument de 85% de cette catégorie) et le choix de ne pas déléguer l'éducation de la progéniture (84%).** Parmi les parents interrogé-e-s, **85% trouvent que les structures de prise en charge extrascolaire sont utiles.** 90% de celles et ceux qui ont déjà expérimenté personnellement un mode de prise en charge des enfants (quel qu'il soit) l'estiment positif ; c'est aussi le cas de 78% des personnes qui en ont une connaissance indirecte et de 82% qui se rapportent aux médias pour connaître ces possibilités extrafamiliales de garde d'enfants. Avec un tel bilan les accueils apparaissent comme quelque chose d'ouvert et de positif.

De tels résultats encouragent donc la discussion entre les différents partenaires impliqués dans la prise en charge et dans l'éducation des enfants. L'accueil extrascolaire est perçu comme un complément positif des relations familiales et du monde de l'école. **Les différentes formes de prises en charge des enfants forment un ensemble enrichissant qui vise le bien de l'enfant et qui soulagent les parents si nécessaire.**

Les parents fribourgeois se montrent tout à fait prêts à verser une contribution en fonction de leur revenu pour soutenir ce type de projet (en moyenne : 170 francs par mois et par enfant). A noter qu'il n'existe pas de différence à ce propos entre les districts.

4. Les offres existantes dans le Canton de Fribourg. Les résultats de l'enquête du Bureau de l'égalité et de la famille

4.1. L'enquête du Bureau de l'égalité et de la famille

Dans le cadre d'une évaluation des besoins en matière de garde extrascolaire dans le Canton de Fribourg, les structures existantes ont été recensées dans les communes disposant déjà de cette offre. Une liste émanant de l'Office cantonal des mineurs, organe de contrôle en la matière, a servi de référence.

Dans cette étude, les „accueils extrascolaires“ ont été distingués des „devoirs surveillés“ ainsi que des „activités extrascolaires“. Alors que ceux-ci offrent soit une occupation récréative intéressante aux enfants (par exemple des activités sportives ou créatrices) soit la possibilité d'une surveillance des devoirs scolaires, l'accueil extrascolaire inclut pour sa part, un cadre social dans lequel l'enfant doit se sentir entouré. Ainsi l'accueil peut, dans une certaine mesure, prendre temporairement le relais de la structure familiale. Si les activités extrascolaires et les devoirs surveillés sont généralement proposés après l'école et pendant les vacances, l'accueil extrascolaire offre la possibilité d'une prise en charge déjà le matin avant l'école ainsi que pour le repas de midi. Les enfants fréquentant une telle structure doivent être généralement inscrits au préalable. Leur présence ainsi que leurs absences sont contrôlées. Les parents peuvent compter sur les responsables pour s'occuper de leur enfant, la garde ne se limitant pas seulement à une surveillance passive mais est à considérer comme tâche pédagogique.

L'historique de la mise sur pied de chacune des structures d'accueil, l'offre concrète qui y est proposée, l'organisation, le financement ainsi que les possibilités de développement futur constituent les thèmes de la présente évaluation.

Une approche qualitative de ces structures a été effectuée en mai et juin 2001. Elle émane de 14 entretiens au contenu thématique identique, menés pendant environ 1 heure à chaque fois auprès de 17 personnes représentant des initiatrices et des initiateurs de projet ou alors, le personnel spécialisé évoluant dans l'environnement des structures d'accueil existantes.

Nous tenons à remercier ici toutes ces personnes pour leur précieuse collaboration à notre enquête.

4.2. Les offres publiques de la ville de Fribourg

Au moment des entretiens, la Ville de Fribourg propose des lieux d'accueil extrascolaire dans cinq quartiers de la Ville, six à partir d'août 2001. Créées sur la base d'initiatives privées, les structures d'accueil ont été affectées au Service des Institutions et Assurances sociales de la Ville en 1995.

Les abréviations les plus courantes utilisées dans ce chapitre:

AC	Assurance-chômage
APF	Association des Parents d'Elèves francophones des écoles enfantines et primaires de Fribourg-Ville
PET	Programme d'emploi temporaire (assurance chômage)
SIAS	Service des Institutions et Assurances sociales (Ville de Fribourg)

4.2.1. Historique et origine

En 1991, l'Association des Parents d'Elèves francophones de la ville de Fribourg (APF) fait le constat d'un phénomène grandissant qui retient toute son attention: des enfants, en nombre croissant, sont livrés à eux-mêmes en dehors des heures de classe pendant que leurs parents exercent une activité professionnelle¹³. Un groupe de travail qui met sur pied - par une démarche bénévole mais très professionnelle - un projet pilote d'accueil extrascolaire dans le quartier du Bourg est alors créé. Dans la foulée, entre 1991 et 1995, ce groupe de travail poursuit la réalisation de structures d'accueil pour les enfants en âge de scolarité dans quatre autres quartiers de la ville et soutient activement l'ouverture d'une offre identique dans le quartier du Jura.

Pour qu'une telle réalisation soit couronnée de succès, quatre facteurs ont été décisifs:

- a) Le bénévolat du groupe de travail qui a pu compter sur la collaboration de personnes qualifiées dans le domaine social et de la formation.
- b) La conversion réussie d'un modèle de collaboration sociale en lien avec une économie solidaire¹⁴.
- c) La collaboration avec diverses organisations et la participation engagée de nombreux individus, groupes et institutions publiques.
- d) Le transfert du projet sous la responsabilité de la Ville de Fribourg, précisément celle du Service des Institutions et Assurances sociales, et son évolution dans les années suivantes.

Le vaste travail d'élaboration de ce projet ne peut pas être décrit de façon exhaustive. L'élément frappant en est néanmoins le grand professionnalisme qui caractérise la mise en route de ce projet (cf. Rey-Baeriswyl, 1996 et 2001 ainsi que APF, 1996 et 1998):

- **Clarification des besoins, des moyens de soutien et de la faisabilité.** Enquête auprès des parents et du corps enseignant: il s'est avéré que 37% des enfants touchés par l'enquête lancée en 1991 auprès des parents en Ville de Fribourg, étaient livrés à eux-mêmes soit le matin avant les cours, à midi ou encore l'après-midi après l'école. Parmi les enseignant-e-s de la Ville de Fribourg ayant répondu à l'enquête, 71% se sont dit favorables à la réalisation d'une structure d'accueil. Pour le quartier du Bourg (où le projet pilote avait été réalisé), une 2^{ème} enquête effectuée en 1993 montrait que, 20 à 25 enfants auraient eu besoin d'une structure d'accueil (sur les 112 concerné-e-s).
- **Définition des buts.** *But social:* permettre la garde d'enfants qui, en dehors des heures de classe, sont livrés à eux-mêmes et soulager ainsi les familles monoparentales ainsi que les parents pour lesquels un double revenu est indispensable. Dans le but de permettre à tous les enfants de la Ville d'accéder à ces structures, la contribution des parents devait être la plus basse possible. *But stratégique:* Mise en évidence des besoins et de la faisabilité ; professionnalisation de la garde (engagement de personnel qualifié, stabilité par des contrats de travail fixes) ; recherches de synergie concernant les ressources ; travail de persuasion et enfin, transfert des structures établies sous la responsabilité de la Commune.

¹³. Le problème sembla ne pas se manifester dans les mêmes proportions parmi les enfants germanophones, d'où la décision de l'Association de se concentrer initialement sur la situation des enfants de langue française.

¹⁴ Rey-Baeriswyl parle des „services de proximité“ lesquels, en se basant sur la pensée de Tausch-Markt, devraient lier sous une nouvelle forme services privés et publics. Sur le marché apparaît un groupe avec des besoins et une offre spécifiques, alors qu'un autre groupe peut exactement satisfaire par sa propre offre les besoins du premier groupe. Dans notre cas, cela signifie de manière simplifiée que le groupe qui souhaitait offrir un accompagnement extrascolaire aux enfants délaissés avait besoin de personnel formé. Parallèlement, un groupe d'enseignant-e-s et autres éducateurs /éducatrices en situation de chômage cherchait du travail. Le premier groupe a pu offrir des places de travail, le second mettre à disposition des forces de travail. A travers une collaboration (structurée) de ces deux groupes, deux " problèmes de société ", respectivement deux situations de nécessité sociale, ont pu être améliorées.

- **Mise en valeur compétente des ressources:** Malgré les besoins multiples évidents, la Ville de Fribourg renonça – dans un premier temps - à un soutien financier, ceci en raison notamment d'une mauvaise conjoncture économique. Cette crise conjoncturelle mit évidemment un nombre considérable de personnes au chômage, dont une centaine de personnes dans le domaine de la pédagogie. Selon le modèle de l'économie sociale, les deux problèmes de société, celui de la nécessité d'une garde des enfants et celui du chômage, furent cette fois traités de pair et des programmes d'occupation furent proposés au sein des structures d'accueil pour les personnes au chômage. Par ce biais, les frais de salaires étaient couverts mais pas le matériel ni les autres frais liés à ces structures. Une action de recherche de fonds fut organisée avec pour résultat la collecte de plus de 35'000 francs, sans compter les dons généreux de fournitures pédagogiques. Les locaux purent être mis gratuitement à disposition grâce à une collaboration fructueuse avec la Direction des écoles de la Ville.
- **Mise en place de synergies par une collaboration des institutions suivantes:** Direction des écoles de la Ville, Office des mineurs, Centres de loisirs, MAS (Midi Accueil Schönberg, un lieu d'accueil pour le repas de midi ouvert dans le quartier du Schönberg en parallèle au projet pilote du quartier du Bourg), SOS Services (un des programmes d'emploi temporaire pour demandeurs/euses d'emploi de l'Association „Emploi et Solidarité“) ainsi que le SIAS (Service des Institutions et Assurances sociales de la Ville de Fribourg en lien avec les programmes d'emploi temporaire pour demandeurs/euses d'emploi de l'assurance chômage).
- **Réalisation progressive de l'institutionnalisation communale:** Dès le début, les initiateurs et initiatrices du projet ont considéré la mise sur pied de structures d'accueil comme une nécessité pour la société et comme un devoir pour les instances publiques. La combinaison opportune des programmes d'emploi temporaire avec les besoins du projet conduisit à une intensification de la collaboration du groupe de travail avec les instances publiques et ouvrit la voie à un transfert du projet et des structures existantes en mains communales.

Après la reprise du projet par la Ville, l'offre en structures d'accueil extrascolaire fut étendue à d'autres quartiers. Les six lieux de garde ouverts entre-temps ont été mis en réseau pour ce qui concerne les contrôles et les échanges professionnels, les cours de perfectionnement, le matériel, les heures d'ouverture durant les vacances, etc. Une administration commune, incluant des brochures à l'attention des parents et le règlement des employé-e-s, a été organisée.

A partir de 1999, le nombre de personnes en recherche d'emploi diminua progressivement, ce qui se répercuta de manière négative sur la stabilité de l'activité des accueils. La question de la fermeture des structures d'accueil se posa, une fois que la politique définie par la Commune en matière d'occupation transitoire des demandeurs d'emploi soit devenue caduque. Un groupe de travail interne (politique et administratif) fut alors constitué au printemps 2000, il élaborait un rapport et le remit en main du Conseil Communal. Dans son contenu, il souligna le besoin évident en structures d'accueil extrascolaire et requit pour l'année 2001 un budget d'exploitation supplémentaire. Suivant les propositions du groupe de travail le Conseil Communal décida, en décembre 2000, de maintenir l'offre de structures d'accueil et d'en professionnaliser le fonctionnement en établissant des contrats de travail fixes pour 75% des personnes occupées. Ainsi, d'une part des personnes bénéficiant d'une formation dans le domaine socio-pédagogique ont été engagées et, d'autre part, des cours de formation à l'Ecole Supérieure de Travail social de Fribourg ont été proposés au personnel.

4.2.2. Offre

Les diverses garderies offrent des repas, des activités et la surveillance des enfants en âge de scolarité. Seule la ville de Fribourg, parmi les structures faisant l'objet de cette enquête, propose - de plus - un accueil pendant les vacances.

(Les données incluses dans la partie en gras du tableau concernent tous les lieux d'accueil)

Lieux	Nombre Enfants ¹⁵	Age	Heures d'ouverture ¹⁶	Repas	Contribution des parents (en francs) ¹⁷		Activités
					2000	2001	
Bourg	44	Ecole enfantine jusqu'à la 4e primaire (les enfants plus âgés sont acceptés, mais l'offre n'est en règle générale que peu utilisée)	06.30 – 08.55	Non compris dans le prix	02.50 04.50 10.00	03.00 07.00 20.00	Lecture d'histoires, jeux, dessins; accompagnement sur le chemin de l'école
Schönberg	91		11.35 – 13.45	Repas de midi (inclus)	05.50 07.50 13.00	09.00 12.10 25.00	Accompagnement sur le chemin de l'école, repas de midi, éven. surveillance des devoirs
Neuveville/Auge	27		15.30 – 18.30	Goûter (inclus)	02.50 04.50 10.00	03.00 07.00 20.00	Goûter, surveillance des devoirs, bricolages, etc.
Vignettaz	65		08.55 – 11.35 uniquement durant les vacances	Non compris dans le prix	02.50 04.50 10.00	03.00 07.00 20.00	Comme un après-midi (voir ci-dessous)
Pérolles	41		13.00 – 16.00 après-midis libres de cours (excepté mercredi)	Non compris dans le prix	02.50 04.50 10.00	03.00 07.00 20.00	Apprentissage de nouvelles techniques de bricolage, visites de musées, de zoo, participation à des événements culturels, cinéma, préparations culinaires, etc.
Jura	60						

Tableau 1: Offres des structures d'accueil extrascolaire gérées par la Ville de Fribourg (Etat mai 2001)

4.2.3. Organisation

L'organisation propre à chaque accueil est donnée au tableau 3 (état mai 2001). La professionnalisation¹⁸ du personnel vise deux perspectives: l'engagement fixe du personnel ainsi que sa formation professionnelle. C'est ainsi qu'un cycle de formation a été développé auprès de

¹⁵ Les indices varient selon chaque structure, jour de la semaine, saison et année.

¹⁶ Les tranches horaires correspondent à des unités de garde, respectivement à des tarifs de base.

¹⁷ Les contributions des parents sont fixées selon un barème correspondant aux revenus bruts. Les prix indicatifs se réfèrent à un bas revenu, un revenu mensuel moyen et un haut revenu : 1^{ère} ligne de Fr. 2'000.- à 3'000.-, 2^e ligne de Fr. 6'001.- à 7'000.- et 3^{ème} ligne, plus de 12'000.-.

¹⁸ Le terme „professionnalisation“ est différemment interprété par M. Berther (SIAS) et Mesdames Rey-Baeriswyl et Bloch (initiatrices), chacun-es mettant en avant une autre caractéristique. Pour le premier, il s'agit en premier lieu de l'engagement fixe du personnel, pour les secondes des facultés professionnelles.

l'Ecole Supérieure de Travail Social pour le personnel des structures d'accueil. Ces cours ont été suivis jusqu'à ce jour par une vingtaine de personnes qui n'avaient pas initialement de formation pédagogique. La formation continue dure environ 3 semestres et intègre des thèmes de psychologie de développement (phases, besoins, image de soi, problèmes), des thèmes du domaine de la santé et de l'hygiène, ainsi que, par exemple l'organisation du groupe social, la fonction et la signification du jeu et de la créativité, la famille et la politique familiale, le conflit et les stratégies de gestion du conflit, le travail de groupe, les institutions scolaires du Canton de Fribourg, la fonction et le rôle de l'accueil, la fonction et le rôle de l'accueillant-e (Ecole Supérieure de Travail Social de Fribourg, 2000).

Lieux	Nbre d'employées	Taux d'activité	Formation des employé-e-s	Offres pour les employé-e-s
Bourg	5 employé-e-s fixes 3 PET	entre 50 et 80% 100% chacun-e ¹⁹	Diverses professions, resp. formations de base; tous/ toutes les employé-e-s fixes non formé-e-s fréquentent à ce jour un cycle de cours spécifiques auprès de l'Ecole Supérieure de Travail Social, à Fribourg	Réunions d'équipe: 2/ mois Réunions de responsables : 1/mois Supervision pour l'équipe: 1/ mois (en alternance) Visite de la coordinatrice: 1/ mois
Schönberg	6 employé-e-s fixes 7 PET	entre 40 et 80% 100% chacun-e		
Neuveville/ Auge	1 employé-e fixe 1 employé-e fixe 3 PET	90% 70% (à pourvoir) 100%		
Vignettaz	5 employé-e-s fixes 4 PET	entre 50 et 70% entre 50-80%		
Pérolles	3 employé-e-s fixes 3 PET	entre 50-80% 100% chacun-e		
Jura	6 employé-e-s fixes (Ouverture août 01)			

Tableau 2: Organisation du personnel des structures d'accueil extrascolaire gérées par la Ville de Fribourg (Etat mai 2001)

4.2.4. Financement

Les initiatrices et initiateurs du projet devaient faire face à de grandes difficultés financières. D'une part, ils/elles rencontraient initialement un refus de soutien par la Commune, d'autre part, ils/elles souhaitaient maintenir la contribution des parents aussi basse que possible. Ce but pouvait être atteint en comptant sur un travail bénévole intensif et sur de nombreux dons qui complétaient la contribution des parents. Dans le même esprit - après la reprise du projet par la Commune - la possibilité pour les parents ayant de bas revenus d'inscrire leurs enfants est resté un principe important. Tant que la majorité du personnel et une grande part des infrastructures étaient financées par le biais de l'assurance-chômage, cela a permis aux contributions des parents de rester relativement basses (jusqu'en 2000 ; cf. tableau 2). Dès l'année 2001, après la décision de prolonger l'existence de ces structures, un budget complémentaire de subventions publiques communales ainsi qu'une augmentation de la contribution des parents se sont avérés nécessaires pour pallier à la forte réduction des possibilités de collaboration avec l'assurance-chômage. Le Service des Institutions et Assurances sociales, estime que le financement des structures d'accueil en 2002 se compose comme suit: Fr. 450'000.- correspondant aux contributions des parents, Fr. 200'000.- de l'assurance-chômage (ce qui représente les coûts d'environ 15 personnes en programme d'emploi temporaire) et Fr. 1'400'000.- l'apport de la Ville de Fribourg.

¹⁹ Le temps de travail est évalué à 100%, bien que les personnes en recherche d'emploi disposent, selon le programme d'emploi temporaire (PET), de 10% à 25% du temps de travail convenu pour la recherche d'emploi.

L'augmentation récente de la contribution des parents touche principalement les familles à hauts revenus, cela a provoqué quelques réactions et des interrogations, en voici un extrait: Jusqu'où certains parents sont-ils prêts à verser - par solidarité - une contribution plus élevée que les frais de garde effectifs ? Ne serait-il pas judicieux de proposer un rabais aux familles ayant plusieurs enfants ?

4.2.5. Perspectives d'avenir

Avec la mise en fonction de l'accueil pour le quartier du Jura, la Ville de Fribourg "couvre" géographiquement les besoins en structures d'accueil pour les enfants en âge de scolarité sur le territoire communal. L'offre actuelle est d'environ 250 places d'accueil. Avec le nouveau modèle de financement, l'avenir est assuré, à moyen terme au moins. Actuellement, une clarification concernant un élargissement du subventionnement a lieu sous l'égide du SIAS (en visant, par exemple, la participation d'entreprises privées). Avec une professionnalisation en hausse, la qualité peut aussi être garantie et même améliorée régulièrement. Les initiateurs et initiatrices du projet de structures de garde souhaitent aujourd'hui encore (et malgré la « communalisation »), entretenir à long terme une collaboration avec le SIAS. On attend de l'Office des mineurs, organe de contrôle, des directives ainsi que des instruments d'évaluation de ces structures. Des efforts dans ce sens sont actuellement en cours. Des critères de collaboration entre communes et canton doivent d'ailleurs être élaborés car la mise sur pied des structures de garde incombe aux communes.

4.3. Les offres de la Fondation « Le P'tit Bonheur »

4.3.1. Historique et origine

L'association „Le P'tit Bonheur“ fut créée en 1996 grâce à l'initiative et à l'engagement d'une seule personne, une mère de famille domiciliée à Cugy. Cette association est fondée sur l'idéal d'un monde environnant plus humain et mieux habitable pour les enfants. Le projet „Le P'tit Bonheur“ a conduit à la création de nombreuses structures d'accueil extrascolaires dans certaines communes des cantons de Fribourg et de Vaud. Comme ce fut déjà le cas pour la Ville de Fribourg, on a cherché là-aussi à collaborer avec des programmes d'emplois temporaires (PET) de l'assurance-chômage pour créer des synergies et utiliser les ressources de cette assurance qui permettait de trouver du personnel à mettre au service des structures d'accueil. Les offres spécifiques d'accueil (Cugy, Estavayer-le-Lac, Avenches, Payerne et, depuis l'automne 2000, aussi Praroman-Le Mouret) furent conçues par des personnes privées et se sont développées, par la suite, sur la base des statuts de l'association „Le P'tit Bonheur“. Les concepteurs et conceptrices profitèrent ainsi du savoir-faire des membres fondateurs de l'Association, de même que des structures créées à la fois pour la gestion du personnel et pour des échanges sur les activités (réunions de responsables, supervision). En 1998, les structures d'accueil ouvertes jusque-là fonctionnaient très largement de manière indépendante. Eu égard au recul du nombre de personnes sans emploi, il semblait indiqué de laisser chaque structure d'accueil s'occuper elle-même du recrutement du personnel et d'abandonner la gestion commune du personnel. L'Association se transforma en une fondation. Un des buts de cette Fondation consiste à mettre à disposition des concepteurs et conceptrices intéressé-e-s par la mise sur pied de structures d'accueil pour les enfants - actuellement ou à l'avenir- un savoir-faire ainsi qu'un réseau pour le personnel (plate-forme d'échanges, supervision). Chaque garderie restant autonome, celles-ci sont toutefois uniquement obligées de reprendre le logo et les fondements du « P'tit Bonheur » au cas où elles ouvriraient leur structure d'accueil en utilisant cette appellation.²⁰

²⁰ Peut être obtenu auprès de la Fondation « Le P'tit Bonheur », Administration, 1482 Cugy (Tél. 026/660.08.55).

4.3.2. Offres

Les offres des structures d'accueil de la Fondation Le P'tit Bonheur sont aussi qualifiée de garderies. Cette notion concerne avant tout la structure existant à Praroman-Le Mouret, laquelle met aussi à disposition un accueil l'après-midi après la fin des classes, ainsi qu'un repas de midi. Celle-ci est aujourd'hui combinée avec une crèche (cf. chapitre 3.5.).

Lieux	Nombre enfants ²¹	Age	Heures d'ouverture	Nourriture	Contribution des parents par unité d'accueil	Activités
Cugy	10	Ecole enfantine Ecole primaire jusqu'en 4 ^e (l'offre est valable aussi pour les élèves plus âgés mais elle est en règle générale peu utilisée par ces derniers)	Ve 16.00 – 18.00	Quatre heures (inclus)	Fr. 8.00	Manger les quatre heures, échanges, activités créatrices, jeux
Estavayer-le-Lac	Aucune indication		Aucune indication	Aucune indication	Aucune indication	Aucune indication
Neyruz	23		Lu, Ma, Je, Ve 15.30 – env.18.00	Quatre heures (inclus)	35.00 1 j/sem 45.00 2 j/sem 65.00 3 j/sem	Manger les quatre heures, échanges sociaux, faire les devoirs d'école, jeux, bricolages
Praroman-Le Mouret	20		Ma 15.30 – 18.00 Je 11.30 – 13.30 Je 15.30 – 18.00	Quatre heures Repas de midi Quatre heures (tout inclus)	Fr. 6.00 Fr. 12.00 Fr. 6.00	Manger les quatre heures, et/ou repas de midi, échanges sociaux, faire les devoirs d'école, jeux, bricolages

Tableau 3 : Offres de la Fondation Le P'tit Bonheur (Situation en mai 2001)

4.3.3. Organisation

Comme le montre le tableau 4, les garderies du « P'tit Bonheur » sont dirigées presque exclusivement par des bénévoles, c'est-à-dire par des personnes (presque toujours du genre féminin) travaillant sans rémunération. On y compte aussi bien des personnes qui proviennent des professions de l'éducation que des mamans, des étudiant-e-s et de jeunes gens intéressé-e-s par une formation pédagogique. Les animateurs et animatrices peuvent utiliser l'offre de supervision et la plate-forme d'échanges de la Fondation le « P'tit Bonheur », mais ils peuvent aussi organiser eux-mêmes des échanges sur les activités communes ou une aide psychologique réciproque. Des cours de formation continue sont organisés de temps à autre par des membres ou par des personnes proches de la Fondation.

4.3.4. Financement

Le financement des garderies de l'association « Le P'tit Bonheur » pose un grand problème pour Cugy et Estavayer-le-Lac depuis la fin de leur collaboration avec l'assurance-chômage, et pour Neyruz et Praroman-Le Mouret depuis leur création. Les communes sont au fond très favorables à l'idée d'un accueil extrascolaire et amènent aussi un peu celui qui existe chez eux dans la discussion politique comme une marque de qualité de „leur“ commune. Toutefois, elles ne sont pas toutes prêtes à prendre des responsabilités pour faire parvenir aux structures concernées les fonds

²¹ Les chiffres exacts varient en fonction de l'unité d'accueil, du jour de la semaine, de la saison et de l'année.

nécessaires dont elles ont besoin. Quelques communes ou paroisses permettent néanmoins une utilisation (polyvalente) de leurs espaces. Ces arrangements sont bien sûr très profitables, mais ne sont néanmoins pas optimaux parce que les locaux ne peuvent pas être aménagés conformément à ce qui est spécifiquement offert. Le matériel de jeux et de bricolage doit être totalement rangé tous les jours. Si des activités organisées par d'autres bénéficiaires ont lieu à proximité, les enfants sont plus ou moins condamnés à rester assis. Les actions de récolte de dons, d'informations et de ventes (par exemple d'articles bricolés dans les garderies ou de mascottes, etc.) doivent permettre de garantir l'accès de cette offre aux familles à bas revenus, à celles qui ne peuvent pas payer la couverture intégrale des frais. L'aménagement des garderies correspond néanmoins aux standards minimaux et il n'est pas pensable (à l'exception de Neyruz) de rémunérer le personnel. Quand ce personnel est principalement constitué par des bénévoles, l'organisation nécessaire pour en assurer la stabilité devient énorme. Une des conceptrices interrogée ici tient en outre à rendre attentif au fait que le travail bénévole a également ses limites et qu'il ne faut pas trop « tirer sur la corde ».

Lieux	Nombre d'animateurs/trices	Tâches	Formation des animateurs/trices	Offres pour les animateurs/trices
Cugy	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Bénévole par unité d'accueil - 1 Bénévole pour un contrôle des activités - 2 Personnes pour la comptabilité et le secrétariat - 1 Auxiliaire (payé-e) 	En fonction de la quantité de travail	Diverses professions et respectivement arrières-plans professionnels (depuis qu'il n'y a plus de collaboration avec l'assurance-chômage, avant tout, mamans, collégien-ne-s, étudiant-e-s pour du travail bénévole)	<ul style="list-style-type: none"> Réunions de l'équipe Réunion des responsables: 1/ mois Supervision Cours de formation continue par des membres ou des personnes proches de la Fondation
Estavayer-le-Lac	Aucune donnée	Aucune donnée		
Neyruz	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Professionnel-le-s (payées) - Quelques mamans (payées) - 2 Bénévoles (payées sur demande personnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> - A tour de rôle - En fonction de la quantité de travail - En fonction de la quantité de travail 		
Praroman-Le Mouret	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Professionnel-le (non payé-e) + - 1 Bénévole par unité d'accueil. - 1 Auxiliaire 			

Tableau 4: Organisation en personnel des places d'accueil du « P'tit Bonheur » (Situation en mai 2001)

4.3.5. Perspectives d'avenir

Les garderies de Cugy et d'Estavayer-le-Lac n'ont pas été visitées dans le cadre de cette étude. Les institutions de Neyruz et de Praroman-Le Mouret semblent assurées pour un futur immédiat. Une légère augmentation de la contribution des parents est prévue dans les deux cas. A Praroman-Le Mouret, la même conceptrice montera dès l'automne 2001 une crèche en plus de la garderie. Ce ne sont pas seulement des synergies bienvenues au niveau du personnel et des frais de fonctionnement qui seront ainsi créés, mais aussi une augmentation des heures d'ouverture de la garderie. Un constat est explicité : l'élargissement de l'offre en structures d'accueil extrascolaire devient un besoin urgent dans tout le Canton. Une loi correspondante devrait être érigée, comme pour les placements de la petite enfance.

4.4. Les autres offres

Au-delà de l'offre présentée jusque-là pour le placement des enfants scolarisés, l'Ecole libre publique (ELP) de la Ville de Fribourg et des environs offre également une structure d'accueil similaire. Il existe aussi de telles places dans les Communes de Villars-sur-Glâne et de Marly (dès août 2001). L'unité créée à Bulle en 1998 a dû fermer ses portes en 1999 à cause du manque de ressources.

4.4.1. Ecole libre publique (ELP)

4.4.1.1. Historique et origine

L'accompagnement des élèves en dehors de l'enseignement faisait dès le début entièrement partie du concept scolaire de l'Ecole réformée (actuelle ELP), fondée en 1836 et liée au départ à cette confession. L'importance du bassin de recrutement des élèves (16 communes) et l'impossibilité pour un grand nombre de ces derniers de rentrer à la maison à midi fondait cette nécessité. C'est pourquoi dès le début, une soupe de midi a été proposée²². Au moment où les transports publics se sont fortement développés dans les années 1960-70, alors qu'il devenait possible pour un grand nombre d'enfants d'effectuer les trajets, de nouveaux besoins ont fait leur apparition. D'abord, ce fut l'offre de cours à options pour les élèves de fin de scolarité qui fut rapidement développée. Il a fallu alors faire un usage plus rationnel de la journée de classe; cela a provoqué une réduction de la pause de midi, avec, à nouveau, l'impossibilité pour certains enfants de rentrer à la maison pendant ce laps de temps. Les structures familiales s'étant par ailleurs transformées dans l'intervalle, de nombreuses familles dépendaient du revenu des deux parents ou alors des mères seules avec leurs enfants avaient besoin d'une structure d'accueil pour leurs enfants et d'une possibilité repas de midi. C'est ainsi que l'ELP a maintenu la proposition d'un dîner pour les élèves. Cette offre est encore en vigueur actuellement. Une offre d'accueil *avant* le début des classes le matin et respectivement après la *fin* des classes l'après-midi existera, dès l'automne 2002, pour les petites classes. Les responsables de cette école soulignent qu'en dépit d'une demande réelle de la part des parents, des nombreuses motivations d'ordre pédagogique, social et de politique familiale, ainsi que malgré d'une part de la mise à disposition de l'infrastructure par l'ELP et d'autre part d'une forte motivation du corps enseignant, le modèle d'une école bilingue à horaire continu, présenté par l'ELP (1999), n'a pas pu - pour des raisons politiques - être réalisé.

4.4.1.2. Offre

L'offre de l'ELP pendant le temps de pause de midi se compose d'un repas, de l'aide aux devoirs, d'un accompagnement, d'activités récréatives ainsi que de la possibilité d'avoir des échanges. Cette offre est utilisée par les participant-e-s de toutes les classes, les élèves les plus âgé-e-s y sont toutefois sous représenté-e-s. L'offre est en général très appréciée par les parents et a été une motivation importante pour plusieurs d'entre eux - avant la mise en place d'accueil dans d'autres cercles scolaires - pour que leur enfant change d'école.

Lieu	Nombre enfants	Age	Heures d'ouverture	Nourriture	Contribution des parents	Activités
ELP	40-50	Toutes les classes	Durant la pause de midi	Un repas par jour, plus divers snacks	Fr. 7.00 par repas, variable pour les snacks	Repas de midi, échanges, aide aux devoirs, cours proposés de temps en temps

Tableau 5: Offres de l'ELP (Situation en mai 2001)

²² L'ELP organisait aussi régulièrement des colonies de vacances dans le but de permettre aux enfants socialement défavorisés et à la santé fragile de se développer et de pouvoir bénéficier de renforcements positifs. Une telle organisation peut être considérée comme un accueil extrascolaire, mais ne peut pas être retenue dans le contexte de cette étude.

4.4.1.3. Organisation

L'accueil extrascolaire à l'ELP est assumé essentiellement au niveau du personnel par des enseignant-e-s de l'école. Durant le temps de midi, un-e enseignant-e d'école primaire et un-e autre d'école secondaire se tiennent chaque fois à disposition pour la garde et pour une aide aux devoirs. Une cuisinière employée de manière fixe prépare les repas. Les activités qui ont lieu durant le temps de midi sont chaque fois organisées par les bénévoles qui collaborent avec l'équipe enseignante. Etant donné que du personnel employé par l'école ou engagé de manière fixe assure les repas de midi, l'organisation de ceux-ci ne pose aucun problème.

Lieu	Nombre animateurs / animatrices	Tâches	Format. Animateurs / animatrices	Offres pour animateurs / animatrices
ELP	2 Professionne-le-s, 1 Cuisinière, Bénévoles pour cours (éventuellement).	Tâches à charge des enseignant-e-s Tous les midis Variable	Enseignant-e-s d'école primaire/secondaire Aucune indication Divers métiers	L'offre habituelle pour le personnel enseignant

Tableau 6 : Organisation du personnel de la structure d'accueil de l'ELP (Situation en mai 2001)

4.4.1.4. Financement

Les familles qui utilisent les repas de midi auprès de l'ELP payent pour la nourriture, la contribution des parents ne couvre cependant pas la totalité des frais. Les frais pour la garde et pour l'utilisation des locaux, ainsi que le déficit provenant des frais d'intendance (en tout environ 50-60% des frais) sont couverts par une Fondation²³.

4.4.1.5. Perspectives d'avenir

Fort des réactions des parents et des élèves, l'école considère l'élargissement de l'offre d'accueil extrascolaire comme une urgence. Avec le concept soumis au gouvernement en 1999, l'école formait le projet de mettre à disposition la première école *publique bilingue* à horaire continu ouverte aux élèves de 07.30 h à 19.00 h. Elle évoquait pour cela un savoir-faire fondamental, des espaces adéquats et du personnel motivé. Avec le refus du projet 1999, l'ELP est devenue une „Ecole primaire régionale alémanique“. Ce concept s'adresse aux élèves alémaniques provenant des communes francophones de Sarine-Campagne. Cela signifie aussi qu'il y aura de longs trajets scolaires et nécessairement le maintien des repas de midi.

4.4.2. Commune de Villars-sur-Glâne

4.4.2.1. Historique et origine

Les activités liées à la création d'une structure d'accueil extrascolaire à Villars-sur-Glâne commencèrent à la fin 1989 après que l'on ait fait le constat, à *Villars-Vert*, que de nombreux enfants restaient sur le territoire de l'école le matin et l'après-midi durant les jours de congé, recherchant manifestement pour la plupart d'entre eux un accompagnement et respectivement un accueil. L'école décida alors d'aménager un espace pour ces enfants. Cet espace fut mis à disposition par la paroisse de Villars-sur-Glâne.

²³ La Fondation Gambach.

En phase initiale, l'utilisation de cet espace était facultative, sans inscription ni possibilité de contrôle. Trois mamans furent alors engagées contre rémunération pour la garde et les activités (salaire horaire, catégorie „auxiliaires“). Un très grand nombre d'élèves et de jeunes se rassemblaient et se tenaient là, provenant aussi d'autres quartiers. Comme le lieu fut vite constamment bondé, il était impossible de réaliser aussi bien un accompagnement adéquat que des activités sensées. La mise sur pied d'un nouveau projet a duré environ une année et conduit à l'ouverture, en janvier 1991, d'une structure d'accueil dotée d'une organisation. Une inscription devenant obligatoire, les élèves de Villars-Vert purent dès lors être accompagné-e-s et avoir des activités pendant le congé lié à l'alternance. Ce projet fut continuellement élargi jusqu'à ce que l'on propose, en octobre 1995, un temps d'accueil supplémentaire le matin de 07.00 h – 9.00 h, ainsi qu'un local dans la nouvelle école de Villars-Vert. En 1998/99 un système similaire a commencé à démarrer à l'école *Des Rochettes* (Quartier Des Dailles).

4.4.2.2. Offres de la commune de Villars-sur-Glâne

La Commune de Villars-sur-Glâne propose des structures d'accueil à l'intérieur de deux écoles. Des garderies sont d'ores et déjà à disposition des enfants dès l'âge de l'école enfantine. Cette règle fut introduite pour faciliter l'intégration des enfants d'origines étrangères par un apprentissage plus facile de la langue et une meilleure familiarisation avec le contexte spécifique de l'école. L'offre de Villars-sur-Glâne réunit deux structures d'accueil en une: il y a d'une part, l'offre du matin avant le début des classes (catégorie garderie) et d'autre part, la garde et l'occupation en alternance d'enfants qui ont congé pendant les heures de classe régulières (catégorie animation). Pour la garde des enfants présent-e-s (une vingtaine environ) un local est à disposition à l'intérieur de l'école. Les garderies de Villars-sur-Glâne ne sont pas ouvertes durant les vacances scolaires.

Lieux	Nombre Enfants (total)	Age	Heures d'ouverture	Nourriture	Contribution des parents	Activités
Villars-Vert	56	Avant le jardin d'enfants et jardin d'enfants Primaire 1–4 ^e classe	Tous les jours : 07.00 – 08.45 07.00 – 08.15	Aucune	10.00 par jour (catégorie Garderie)	Possibilité de se reposer. Jeux, écouter des histoires, bricoler, chanter
		Avant le jardin d'enfants et jardin d'enfants	Ma, Me, Je 08.45 – 11.30 Me 13.45 – 15.55	Aucune	45.00 par année scolaire (cat. Animation)	Idem
		Primaire 1–4 ^e classe	Ma, Me, Je 08.15 – 11.30 Me 13.45 – 15.55	Aucune	45.00 par année scolaire (cat. Animation)	Idem
Les Rochettes	40	Ecole enfantine et e primaire 1–4 ^e classe	Tous les jours : 07.00 jusqu'au début de classe	Aucune	10.00 par jour (cat. Garderie)	Idem
		Ecole enfantine et primaire 1–4 ^e classe	Ma, Me, Je 08.00 – 11.30 Me 13.45 – 16.00	Aucune	45.00 par année scolaire (cat. Animation)	

Tableau 7: Offres de la commune de Villars-sur-Glâne (Situation en mai 2001)

4.4.2.3. Organisation

Le tableau suivant montre l'organisation en personnel des garderies et le chapitre sur les perspectives d'avenir (4.2.5.) donne des indications sur les nouveautés possibles.

Lieux	Nombre d'animateurs / animatrices	Tâches	Formation des animateurs / animatrices)	Offres pour les animateurs / animatrices
Villars-Vert + Les Rochettes	4-5 pour chaque lieu	Le plan des présences est établi par les animatrices elles-mêmes; en règle générale deux animateurs / trices sont présent-e-s par unité d'accueil.	Divers métiers (dont maman); la participation à moyen terme à un cours de formation spécifique est en discussion.	Aucune offre spécifique, des échanges entre animateurs / trices et partiellement avec la déléguée communale à l'intégration existent néanmoins; l'instauration d'une supervision est en discussion à moyen terme

Tableau 8: Organisation du personnel de la structure d'accueil de la commune de Villars-sur-Glâne (Situation en mai 2001)

4.4.2.4. Financement

Les garderies de Villars-sur-Glâne sont financées par les contributions des parents et les subventions de la Commune. Les détails ne sont pas connus.

4.4.2.5. Perspectives d'avenir

Autant la responsable de la garderie de Villars-Vert que la secrétaire de la Direction des écoles de Villars-sur-Glâne estiment qu'il est temps de repenser le concept de l'accueil extrascolaire. On envisage la création de repas de midi, d'une unité d'accueil l'après-midi après la fin des classes, l'ouverture d'une garderie à l'école de Cormanon, ainsi que la professionnalisation (formation et formation continue spécifiques du personnel, nouvelles catégories de salaire, supervision).

4.4.3. Association des Parents d'élèves de Marly

4.4.3.1. Historique et origine

Dès le début de l'année scolaire 2001/2002, la Commune de Marly devrait également bénéficier d'une structure d'accueil à disposition des élèves. Ce n'est cependant pas la Commune en tant que telle qui a développé cette offre, ni qui la soutenue matériellement, mais l'Association des Parents d'élèves et respectivement un groupe de travail ad hoc. L'Association des Parents d'élèves a en effet été rendue attentive - par le concierge et par le corps enseignant - au fait que le matin, avant le début de l'école, à midi, ainsi que l'après-midi après la fin des classes, de nombreux élèves restaient dans les couloirs et sur le territoire de l'école. Le fait que de plus en plus d'élèves soient laissés à l'abandon en dehors des heures de classe, a poussé - en 1999 - l'Association des Parents d'élèves à créer une structure d'accueil. Les travaux préparatoires durèrent plus de deux ans, le manque de ressources et les réactions mitigées de la communauté villageoise et en partie du corps enseignant ont joué un rôle de frein considérable. Depuis lors, les relations se sont un peu améliorées: en plus des locaux des scouts de Marly-Cité, l'Association peut aussi maintenant utiliser gratuitement, à Marly Grand-Pré, un local de la Commune.

4.4.3.2. Offres

Les garderies de Marly proposent une garde et un repas de midi, ainsi qu'un accompagnement, des activités et une collation après la fin des classes l'après-midi. Pour les repas de midi, des collaborations ont pu se développer avec le Cercle d'Orientation de Marly Grand-Pré et le home pour personnes âgées les Epinettes (Marly Cité).

Lieux	Nombre d'enfants	Age	Heures d'ouverture	Nourriture	Contribution des parents par unité d'accueil	Activités
Marly Cité + Marly Grand-Pré	Environ 10 (automne 2001)	Ecole enfantine et écoles primaires	Lu, Ma, Je, Ve de 11.40 – 13.20 + de 15.45 – 18.15	Repas de midi Quatre heures (tout compris)	Fr. 10.00	Repas de midi, discussions, jeux, bricolage, etc.; Aide aux devoirs sur demande (on ne voudrait pas entrer en concurrence avec l'offre publique)

Tableau 9: Offres de l'Association des Parents d'élèves de Marly (Situation en mai 2001)

4.4.3.3. Organisation

L'organisation du personnel de la structure d'accueil était encore dans sa phase de planification au moment de la récolte des données de notre enquête. L'Association des Parents d'élèves accorde beaucoup de valeur à un accompagnement optimal des enfants, avec d'une part comme exigence celle de pouvoir disposer de suffisamment de personnel, et d'autre part celle que ces personnes aient suffisamment d'expériences et de connaissances en matière de garde des enfants. Pour l'heure, la structure est entièrement dépendante du travail des bénévoles. Cela ne peut pas rester viable à long terme et risque de se répercuter négativement sur la stabilité-même de la structure d'accueil (avec la baisse probable du nombre de personnes s'engageant). Pour cette raison, l'Association projette de collaborer avec des jeunes qui ont de l'expérience en matière de baby-sitting et avec des stagiaires qui se préparent à suivre une formation en pédagogie. Un dédommagement financier qui serait l'équivalent d'un salaire de baby-sitting, est prévu pour ces jeunes accompagnant-e-s. Cette tâche implique aussi une petite introduction sur le sujet, c'est ce dont s'occupe l'animateur de jeunesse de la Commune sur lequel l'Association des Parents d'élèves peut compter.

Lieux	Nombre d'animateurs / d'animatrices	Tâches	Formation des animateurs / animatrices	Offres pour les animateurs / animatrices
Marly Cité + Marly Grand-Pré	- 1 Adulte, plus si possible - 1 Jeune pour env. six enfants	En fonction du nombre d'enfants inscrits	Divers métiers	- En voie d'élaboration - Pour des personnes sans expériences dans l'éducation, une introduction spécifique est proposée dès le début

Tableau 10: Organisation du personnel de la structure d'accueil de l'Association des Parents d'élèves de Marly (Situation en mai 2001)

4.4.3.4. Financement

Afin de permettre aux familles à bas revenus d'utiliser les garderies, les tarifs sont maintenus à un niveau relativement bas. Cela signifie par conséquent que les garderies ne peuvent pas bénéficier d'une couverture totale des frais, et ce d'autant moins que les fondateurs et fondatrices de ces structures accordent du crédit à l'idée que les jeunes accompagnant-e-s soient, en priorité, payés par l'argent provenant des contributions familiales.

4.4.3.5. Perspectives d'avenir

La priorité à Marly consiste à acquérir de l'expérience et à assurer un financement. La totalité du personnel devrait être salarié à long terme. Les membres fondateurs / trices visent aussi à transférer la responsabilité à la Commune. Cela implique, dans un futur immédiat, la nécessité d'effectuer un grand travail de conviction visant aussi bien les milieux politiques que la population. Là aussi, une base juridique concernant l'accueil extrascolaire serait saluée comme étant la bienvenue.

4.4.4. Naissance et fermeture d'un centre d'accueil extrascolaire à Bulle

Un centre d'accueil extrascolaire a vu le jour à Bulle en mars 1998 et a fermé ses portes en juin 1999. Etant donné que la „carrière“ de cette garderie peut être considérée comme révélatrice, en comparaison avec les centres décrits précédemment, en voici quelques points de réflexion.

La membre fondatrice de la garderie de Bulle est enseignante diplômée, formatrice d'adultes et collaboratrice auprès de l'Office régional de placement. Pour elle, il s'agissait avant tout de procurer à des personnes sans emploi issues de professions de l'éducation, une occupation intérimaire et une formation continue au sein d'un projet de mise sur pied d'une garderie. Cela permettait aussi de répondre aux nombreuses familles qui avaient besoin d'un accueil extrascolaire pour leurs enfants. Durant les 16 mois de fonctionnement de la garderie de Bulle, cette dernière a accueilli plus de 150 enfants et a permis à plus de 30 personnes d'intégrer un programme d'occupation temporaire (La Liberté, 28 mai 1999). A partir du mois de mai 1999, parallèlement à la baisse du nombre total des personnes au chômage, on assiste à la diminution subite du nombre d'éducatrices, d'éducatrices et d'enseignant-e-s sans emploi. Dès lors, la garderie n'a pas pu absorber ce recul ni le contrecarrer par d'autres solutions. Dès le moment où les (seules) subventions qui provenaient de l'assurance-chômage ont cessé d'être versées, la garderie a dû fermer ses portes (juin 1999). Le besoin d'un accueil extrascolaire a continué d'exister pour de nombreuses familles et leurs enfants : il est resté entier. C'est la raison pour laquelle les familles concernées ont adressé, le 26 juin 1999, une pétition de 30 signatures à l'autorité communale priant celle-ci d'étudier la nouvelle situation et de faire des propositions concrètes permettant de créer, à Bulle, une „Maison des Enfants“. Le Conseil Communal a considéré qu'il n'était pas l'organe compétent pour la création d'une structure d'accueil pour des élèves et que, selon lui, l'initiative devait provenir d'organisations privées. Ensuite seulement, à son avis, il conviendrait de se prononcer sur un éventuel subventionnement communal pour un tel centre. (Gruyère, 1^{er} juillet 1999). Récemment, une nouvelle initiative pour la création d'un accueil extrascolaire a été mise sur pied par l'Association des parents d'élèves de Bulle (printemps 2002).

4.5. Résumé : problèmes non résolus et exigences pour l'avenir

Dans le Canton de Fribourg, 4 acteurs sociaux proposent au total 15 structures d'accueil extrascolaires. La Ville de Fribourg et la Commune de Villars-sur-Glâne sont les seuls acteurs publics. Les autres propositions proviennent d'organismes privés. Les catégories: **offres et organisation** peuvent être résumées comme suit :

- **Ville de Fribourg** : six lieux d'accueil pour un total d'environ 250 enfants de l'école enfantine et primaire. Environ 75 % du personnel est engagé de manière fixe et peut bénéficier d'une formation spécifique, d'une formation continue, ainsi que d'une plateforme d'échanges et de supervision.
- Commune de **Villars-sur-Glâne** : deux accueils (écoles de Villars-Vert et des Rochettes) pour environ 100 élèves. Le personnel est constitué de mamans, lesquelles travaillent au tarif d'„auxiliaires“ et sont ainsi rémunérées par un salaire horaire. Une formation est prévue pour 10 animateurs / animatrices pour l'année scolaire 2002 / 03.

- Le « P'tit Bonheur » : quatre garderies dans différentes communes (**Cugy, Estavayer-le-Lac, Neyruz, Praroman-Le Mouret**) pour un total d'environ 70 enfants. La garde est assurée en majorité par des (mamans) bénévoles, non rémunérées (des jeunes reçoivent exceptionnellement un petit pécule). La Fondation propose aux animateurs et animatrices de son réseau de centre d'accueil, la possibilité d'avoir une plate-forme d'échanges ainsi que de la supervision. Elle met en outre son savoir-faire à disposition des personnes privées intéressées à créer un lieux d'accueil.
- **Ecole libre publique (ELP)** : un repas de midi pour environ 50 enfants avec un accompagnement professionnel par des enseignant-e-s qui utilisent des structures adéquates existant déjà à l'intérieur de l'école.
- Association des Parents d'élèves de **Marly** : deux garderies (écoles Marly Grand-Pré et Marly Cité) pour un nombre encore inconnu d'enfants. La garde des enfants est assurée en majorité par des (mamans) bénévoles qui accomplissent un travail non rémunéré (des jeunes reçoivent exceptionnellement un petit pécule). Les animateurs et animatrices (jeunes) peuvent bénéficier du soutien de l'animateur de jeunesse.
- A **Châtel-St.Denis** ainsi qu'à **Attalens**, il y a des initiatives privées qui offrent des repas de midi et une garde après l'école (à Châtel-St.Denis l'offre émane des religieuses).

La création de ces structures fut la conséquence d'initiatives prises par des associations de parents d'élèves (Ville de Fribourg et Marly), des personnes privées (Le P'tit Bonheur) et une Commune (Villars-sur-Glâne). Les **raisons** du développement de ces structures d'accueil extrascolaires proviennent de divers faits sociaux insatisfaisants :

- *Le fait de laisser à l'abandon, en dehors des heures de classe, plusieurs catégories d'élèves* et par conséquent le fait de ne pas répondre à certains de leurs besoins primaires comme celui de se nourrir, d'être accompagnés, soutenus, d'avoir une guidance et un contrôle etc. L'attention fut attirée sur le fait que les propositions d'occupations habituelles (essentiellement sportives) n'étaient pas suffisantes, adéquates, ni parfois même attractives pour tous les enfants. Ainsi, pour des enfants timides, manquant de confiance en eux, peu intégrés, et ayant des problèmes, ces possibilités étaient inadaptées, leur but principal étant l'occupation et non pas l'accompagnement, l'intégration, ou la socialisation. De telles offres sont en outre facultatives, très limitées dans le temps et accessibles pour la plupart uniquement l'après-midi après la classe. Dès lors, il ne faut pas oublier qu'il faut aussi pouvoir garantir l'accompagnement de l'enfant à midi et en début d'après-midi en cas de congé lié à l'alternance.
- *Le chômage*, et en lien avec cela l'idée de conjuguer au moins deux problèmes sociaux, c'est-à-dire de pouvoir satisfaire des besoins spécifiques (l'accueil extrascolaire) par des ressources spécifiques (forces de travail de personnes sans emploi). Dans ce contexte, le maintien des compétences et des aptitudes des personnes sans emploi (du moins pour celles qui sont issues des professions de l'éducation) fut considéré comme important. Un tel projet reste cependant beaucoup trop lié à une situation conjoncturelle: le besoin social d'un accueil extrascolaire doit – indépendamment du problème et du taux de chômage – devenir ce à quoi l'on accorde une valeur en soi. Cela exige un travail politique de sensibilisation et de persuasion afin d'éviter une situation comme Bulle l'a vécue.

Il est établi à propos des **ressources et du financement** que les communes ont actuellement une attitude très réservée quant à leur aide en faveur de structures d'accueil extrascolaire pour les enfants et, dans la plupart des cas, elles les refusent. Alors que certaines communes mettent néanmoins un local à disposition, la Commune de Villars-sur-Glâne prend par exemple aussi à sa charge l'administration et la garantie du financement de ses garderies. La Ville de Fribourg pour sa part, a engagé – en plus des infrastructures et de la gestion administrative - du personnel spécifiquement formé, elle met également à disposition des moyens financiers pour la formation continue, propose de plus de la supervision et des réunions d'équipe. Toutes les autres garderies du Canton ne dépendent que des contributions des parents pour leur financement. Même si tous les modèles de garderies restent payants pour chaque famille, y compris pour les familles à revenus modestes, il faut néanmoins que systématiquement les structures trouvent d'autres moyens de financement à travers des recherches de dons et des actions de ventes. Ces organisations sont en outre largement dépendantes de l'activité des bénévoles. Cela ne pose pas seulement un problème au niveau de leur stabilité, mais cela pourrait aussi conduire à une surexploitation du travail bénévole, et à long terme entraîner une diminution de ce type de bénévolat.

Les concepteurs et conceptrices de projets et responsables de garderies ont exprimé comme suit leurs souhaits et leurs exigences pour **l'avenir**²⁴ :

- Résolution au moins partielle des gros problèmes financiers: c'est-à-dire avant tout obtenir une aide financière des collectivités publiques, par exemple sous forme de subventions ou de garantie du déficit.
- Possibilité d'engager du personnel professionnel tout en offrant, en plus, une aide spécifique et un accompagnement psychologique.
- Augmentation de l'offre concernant les heures d'ouverture (davantage de repas de midi, de prise en charge tôt le matin et en début de soirée).
- Amélioration des conditions des espaces occupés (salles plus grandes, salles propres, espaces de repos, de jeux et pour le bricolage, etc.)
- Existence de bases légales qui obligent les communes à mettre à disposition des structures d'accueil pour les élèves en dehors des heures de classe.
- Aide financière apportée par l'économie, dans la mesure où elle pourra aussi profiter de telles offres parce que davantage de femmes seront disponibles comme forces de travail mais aussi parce que des parents largement libérés, pendant leur activité professionnelle, d'une quantité de soucis au sujet de leurs enfants ressentent moins de stress et peuvent être plus performants.
- Disposer d'une réglementation, d'une aide plus importante et d'un contrôle d'une autorité de surveillance (Office cantonal des mineurs), voire - à long terme – d'un transfert au Canton de la responsabilité de l'accueil extrascolaire des enfants.

Les analyses, arguments et exigences très résumés dans la présente restitution recouvrent largement les connaissances théoriques en la matière. De nombreux travaux théoriques et empiriques ont d'ailleurs été publiés ces dernières années sur le thème de l'accueil extrascolaire des enfants. Une sélection de publications figure dans la bibliographie.

²⁴ Ce qui suit n'est que partiellement valable pour les structures de la Ville de Fribourg.

5. Recommandations du Bureau de l'égalité et de la famille, de l'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille de l'Université de Fribourg et de Pro Familia Fribourg pour le développement des accueils extrascolaires dans le Canton de Fribourg

Un besoin réel en matière de structures de prise en charge extrascolaire existe dans le Canton de Fribourg : 43% des parents d'élèves de classes primaires l'ont exprimé. Entre 24 % et 45% des parents – selon les districts – manifestent un intérêt pour une possibilité de prise en charge des enfants durant la pause de midi. Les offres en matière de structure d'accueil extrascolaire varient beaucoup sur l'ensemble du territoire cantonal. En Ville de Fribourg et à Villars-sur-Glâne, de tels accueils existent, ils sont organisés et financés par ces collectivités publiques communales. Dans d'autres communes, de telles initiatives émanent de personnes privées qui offrent – grâce à beaucoup d'investissement bénévole – une prise en charge des enfants lors du repas de midi, mais aussi partiellement en fin d'après-midi, après la classe. Dans la plupart des communes, les familles doivent s'organiser entre elles, ou encore laisser les enfants seuls, livrés à eux-mêmes, pendant la pause de midi et après la classe. De ce point de vue, la couverture des besoins en matière d'offre de prise en charge extrascolaire des enfants n'est pas suffisante dans de nombreuses communes.

Aussi prometteuses que furent - au départ - d'un point de vue financier, les possibilités ouvertes par la problématique du chômage pour répondre au besoin en matière d'accueil extrascolaire, aussi peu ces solutions dépendantes de la conjoncture laissent-elles aujourd'hui de perspectives de développement aux offres extrascolaires. Des exemples nous prouvent d'une part, que l'offre en matière de prise en charge professionnelle des enfants hors du temps de classe est réalisable dans tous les bâtiments scolaires ; et d'autre part, qu'elle est possible dans de petites communes, par exemple en la combinant avec une crèche qui reçoit déjà les enfants d'âge pré-scolaire.

La prise en charge professionnelle a aussi un prix. Les parents sont, il est vrai, prêts à y contribuer en fonction de leurs revenus. Toutefois, requérir une neutralité des coûts, à savoir faire payer aux familles à hauts revenus une contribution de solidarité telle qu'elle compense les frais non couverts par les familles à bas salaires n'est pas réaliste. A Fribourg, le prix coûtant d'une prise en charge quotidienne maximum (12 heures) est de Fr. 150.-, repas compris. Pourtant pour de nombreuses familles, même la contribution la plus modeste (soit 9 francs l'unité, repas de midi compris) demandée par la Ville de Fribourg est encore trop élevée.

Au lancement des projets dans certaines communes, on a beaucoup compté sur le travail volontaire: c'est seulement ainsi qu'une offre unitaire de garde avec repas de midi pour un montant relativement bas reste possible. Mais ces projets privés se voient vite confrontés aux problèmes généraux du travail bénévole: celui-ci ne peut pas être exigé ; dans de nombreuses situations, il doit inévitablement se limiter à un engagement restreint qui coûte en organisation et qui porte en lui beaucoup d'instabilité; toutes ces embûches finissent par compromettre les initiatives lancées. Pour garantir une pérennité, on a besoin d'une base légale, d'une sécurité financière et de personnel fixe engagé contractuellement.

En se référant aux résultats clairs de cette étude, il semble opportun de proposer la mise en place de structures d'accueil extrascolaire dans toutes les écoles du Canton. Tous les districts manifestent, en effet, un intérêt pour de telles solutions. Même dans les régions où la demande est la moins forte, elle représente tout de même 1/4 à 1/3 des familles.

En sachant que beaucoup de communes et de cercles scolaires seraient dépassés par la perspective de devoir « monter » intégralement une structure de prise en charge extrascolaire, une proposition impliquant un nombre important de partenaires de divers milieux est présentée ici. Des attentes multiples concernant le Canton, la Direction de l'Instruction Publique et des Affaires Culturelles, la Direction de la Santé et des Affaires Sociales, les communes et les cercles scolaires, les associations de parents ainsi que l'économie sont ébauchées ici. Pour ce projet, on pourra par ailleurs aussi s'appuyer - et c'est une première en matière de politique familiale non monétaire - sur le programme d'impulsion financière de la Confédération. Celui-ci n'est pas destiné uniquement à la création d'infrastructures d'accueil de la petite enfance (création de places de crèches et coordination des « Mamans de jour »), mais vise aussi la création de structures de prise en charge extrascolaire en dehors du temps de classe.

Proposition d'un modèle de prise en charge extrascolaire des enfants dans le Canton de Fribourg

Sur le plan cantonal

- Nous soutenons l'élaboration d'une base légale analogue à celle des infrastructures de la petite enfance : cette loi engage les communes et les cercles scolaires à mener régulièrement des évaluations de besoins en matière de prise en charge extrascolaire partout où celle-ci n'existe pas. D'autre part, une telle loi se soucie d'introduire des standards de qualité (comme par exemple l'exigence d'une direction professionnelle de la structure). Une offre de formation appropriée - qui a déjà été mentionnée précédemment - destinée au personnel des accueils extrascolaires de la ville de Fribourg, existe déjà dans le cadre de l'Ecole Supérieure de Travail Social de Fribourg. La disparité qui existe entre les contributions familiales doit être aplanie par un système tarifaire unifié applicable dans tout le Canton et proportionnel au revenu familial. Le soutien, la vue d'ensemble et le contrôle de telles structures de prise en charge d'enfants doivent rester - comme à ce jour - placés sous la responsabilité de l'Office cantonal des mineurs.
- Le Canton élabore - dans la perspective des subventions fédérales liées au programme d'impulsion en la matière - une planification du soutien à apporter à la mise en place concrète de telles offres d'accueil extrascolaire dans les régions, et qui correspond aux exigences permettant d'accéder aux subventions en la matière.
- Le Canton, par le biais de la Direction de l'Instruction Publique et des Affaires Culturelles, prend en charge la part salariale du personnel formé qui constitue la différence entre les contributions familiales et le coût effectif de la prise en charge des élèves en dehors du temps de classe.

Les communes

- Les coûts liés aux infrastructures et au matériel des accueils extrascolaires incombent aux communes. Il est apparu clairement combien il est important, au regard des expériences des structures déjà en place, que celles-ci puissent disposer de leurs propres espaces à proximité du bâtiment scolaire afin de pouvoir y mener des activités diverses (par exemple des espaces de jeux, de bricolage ou de repos).
- Les communes assurent l'encaissement des contributions financières des parents calculées selon un barème cantonal.

- Pour les nouveaux projets, les communes (et le Canton) bénéficient - pendant *2 ans au plus et à concurrence d'un tiers au maximum des coûts de fonctionnement de l'établissement*²⁵ - de l'argent fédéral qui sera débloqué dans le cadre du programme d'impulsion susmentionné.
- En créant des synergies entre les communes ou avec d'autres structures (par exemple par la combinaison entre différents modes d'accueil), il devient possible de répondre aux diverses attentes spécifiques.

Les écoles

- Les prises en charge extrascolaire deviennent une possibilité d'offre complémentaire à l'école publique partout dans le Canton.
- Les cercles scolaires ne bénéficiant pas encore de telles possibilités sont alors appelés à mener régulièrement une enquête d'évaluation des besoins auprès des familles²⁶.
- Par ailleurs, les écoles doivent travailler en étroite collaboration avec les responsables des accueils extrascolaires. Une offre de prise en charge pendant les heures libres ou « qui tombent » et pendant les congés d'alternance doit devenir effective. Dans la mesure du possible, une meilleure coordination voire unification des temps d'enseignement est prévu pour tous les élèves de l'école primaire et enfantine d'un même cercle scolaire. Cette mesure permet notamment de limiter au maximum les heures d'ouverture de la structure de prise en charge extrascolaire, réduisant par cela ses coûts financiers quotidiens.

Les parents et les associations de parents

- Les parents et les associations de parents soutiennent, dans la mesure de leurs possibilités, la mise en place et le fonctionnement quotidien des structures de prise en charge extrascolaire²⁷. Ils devraient clairement s'engager dans la récolte d'informations liée à l'évaluation des besoins dans les cercles scolaires et participer à la vie sociale de l'accueil extrascolaire (organisation, fête, actions spéciales).
- L'engagement volontaire des mères et des pères est le bienvenu.

Les structures de prise en charge extrascolaire

- Les structures mises en place dans les différentes communes, doivent correspondre aux besoins d'un nombre significatif de parents et ne doivent pas forcément être identiques partout. En règle générale, elles doivent être ouvertes pour prendre les enfants en charge avant l'école, le temps de midi, pendant les après-midi de congé, après l'école et, selon le besoin, pendant une partie des vacances scolaires.
- La direction de la structure extrascolaire est placée sous la responsabilité d'une personne au bénéfice d'une formation dans un domaine social ou pédagogique. Le personnel d'encadrement sans formation spécifique dans le domaine pédagogique doit suivre – à l'Ecole Supérieure de Travail Social de Fribourg- une formation adaptée.

²⁵ Fehr Jacqueline in Questions féminines 2.2001, p.63

²⁶ Un questionnaire-modèle est proposé en annexe comme base à adapter pour chaque cercle scolaire.

²⁷ Le Manuel pour la planification et la réalisation d'écoles publiques à horaire continu (Handbuch für die Planung und Realisierung öffentlicher Tagesschulen) publié uniquement en allemand en l'an 2000 par l'Association suisse pour les écoles de jour, offre à cet égard des informations concrètes et utiles dans le but de lancer de telles initiatives.

- Les enfants doivent pouvoir bénéficier d'un lieu d'accueil adéquat pour prendre le repas de midi. Différentes formules peuvent être mises en place pour ces repas.
- Ainsi, tous les accueils extrascolaires ne devraient-ils pas obligatoirement engager du personnel pour faire la cuisine, des synergies pouvant aussi être trouvées, par exemple avec des foyers de personnes âgées, des cantines d'entreprises et cela selon des modalités relativement abordables d'un point de vue financier.

L'économie

- Du côté des milieux patronaux, on salue la mise en place de structures de prises en charge extrascolaire pour les enfants pendant le temps de travail des parents. Les entreprises doivent contribuer régulièrement par un soutien financier au bon fonctionnement de ces structures et soulager par cela le budget de celles-ci et respectivement celui des communes et du Canton.
- Les entreprises menant une politique du personnel en faveur de la famille - celles qui, par exemple, offrent ou soutiennent activement des structures de prise en charge pour les enfants - reçoivent un label²⁸. Grâce à cela certains parents peuvent être encouragé-e-s à opter pour de telles places de travail sachant qu'au quotidien ils / elles seront libéré-e-s du souci de la prise en charge des enfants. Des parents qui travaillent dans de telles conditions ne sont plus stressé-e-s à cet égard, et sont alors plus rentables.

Nous tenons à terminer ce rapport par de vives félicitations adressées à
toutes les personnes, associations et institutions qui,
par leur action dans le domaine des accueils extrascolaires,
ont déjà accompli un grand pas dans leur commune et, par là,
initié un mouvement plus large.

Nous souhaitons aussi à toutes celles et tous ceux qui vont s'engager pour offrir de nouvelles solutions de garde extrascolaire dans le Canton de Fribourg, beaucoup d'élan et de succès.

²⁸ Celui-ci existe sous l'appellation de "Family friendly".

6. Bibliographie

- Association des Parents d'Elèves francophones des écoles enfantines et primaires de Fribourg-Ville (APF) : Bulletin d'information à nos membres. No. 8, 1996.
- Association des Parents d'Elèves francophones des écoles enfantines et primaires de Fribourg-Ville (APF) : L'accueil extrascolaire en Ville de Fribourg (AES). Bulletin spécial de mai 1998.
- Binder Hans-Martin; Tuggener Dorothea et Mauchle Markus: *Handbuch für die Planung und Realisierung öffentlicher Tagesschulen*. Verein Tageschulen Schweiz, Zürich: Werd Verlag. 2000.
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes : Répartition du travail entre les sexes. Etat des lieux. Etude comparative de la répartition du travail non rémunéré et rémunéré dans les familles en Suisse et au niveau international. Berne. 2002.
- Commission fédérale pour les questions féminines : Questions au féminin. Cahier thématique *La prise en charge des enfants*. Berne. 2.2001.
- Conseil d'Etat du Canton de Fribourg : Rapport sur le postulat Ursula Krattinger et Maria-Grazia Conti concernant l'accueil des élèves de la scolarité obligatoire en dehors du temps de classe. Chancellerie d'Etat, Fribourg. (5.12. 2000).
- Direction des Ecoles de la Commune de Villars-sur-Glâne : Service d'accueil et d'animation. Règlement. 2000.
- Ecole Supérieure de Travail Social de Fribourg : Formation à l'intervention dans le cadre de l'accueil extrascolaire. 2000.
- Fehr Jacqueline: Prise en charge des enfants en dehors de la famille: une chance pour tout le monde! Dans : *Questions au féminin*. 2.2001
- Giangreco-Fontaine Isabelle : Le P'tit Bonheur. Cugy: Association (*aujourd'hui Fondation*) « Le P'tit Bonheur ». 1998.
- Krattinger Ursula ; Conti Maria-Grazia: Postulat concernant l'accueil des élèves de la scolarité obligatoire en dehors du temps de classe (230.99). Chancellerie d'Etat, Fribourg. 1999.
- Mauron Florence : Information et conditions de l'accueil extrascolaire. Le Mouret. Le P'tit Bonheur du Mouret et environs. 2000.
- Müller Kucera Karin; Bauer Tobias: *Kindertagesstätten zahlen sich aus. Jeder eingesetzte Franken bringt drei bis vier Franken an die Gesellschaft zurück*. Sozialdepartement der Stadt Zürich. Zürich. 2001.
- Office fédéral de la statistique: ESPA 2001. Principaux résultats de l'enquête suisse sur la population active. Neuchâtel. 2002.
- Peter Simone; Epple Ruedi: *Glückliche Eltern – Betreute Kinder. Familienergänzende Kinderbetreuung im Kanton Basel-Landschaft: Zahlen, Analysen, Argumente*. Liestal: Frauenrat und Fachstelle für Gleichstellung von Frau und Mann des Kantons Basel-Landschaft. 2000.
- Reformierte Kirchgemeinde und Freie öffentliche Schule Freiburg .Teil II: *Zum 150jährigen Bestehen der Freien öffentlichen Schule*. 1986.
- Rey-Baeriswyl Marie-Claire: Deux problèmes sociaux, une seule réponse. L'accueil à Fribourg. In: *Repères*, No. 11. 1996.
- Rey-Baeriswyl Marie-Claire: Tableau des travaux concernant le développement des accueils dans la Ville de Fribourg. 2001.

Sekulic Angelika; Spicher Irène: *Tagesschul-Schnupperwoche, Schmitten. Auswertung der 'Fragebogen an die Eltern'. Unveröffentlichtes Typoskript.* 1994.

Service des Institutions et Assurances sociales. Accueil Extrascolaire de la Ville de Fribourg. (Non daté).

Service des Institutions et Assurances sociales (2000). Information et Règlement des Accueils extrascolaires (année scolaire 2000-2001 et 2001-2002, liste des prix).

Union Patronale Suisse: Union Patronale Suisse et la politique familiale. Zürich. 2001.

Verein Tagesschulen Schweiz: *Warum Tagesschulen? Argumentekatalog.* 2000. (voir site internet).

Vallélian, Patrick: Bulle: Ouvert en mars 98, le Centre d'accueil pour écoliers manque d'enseignants sans emploi pour poursuivre ses programmes d'emploi temporaire. In: *La Liberté*, 28. Mai 1999.

Pour plus d'informations :

Site internet du service des Affaires sociales de la Ville de Fribourg : [www.ville-fribourg.ch/affaires sociales/ inst. sociales/](http://www.ville-fribourg.ch/affaires_sociales/inst_sociales/) accueils extrascolaires.

Site internet du *Verein Tagesschulen Schweiz* (Association Suisse pour une école à horaire continu), Rötelstr. 11, Postfach, 8042 Zürich, tél. 01/361.42.88 : www.tagesschulen.ch

7. Annexe

Questionnaire pour l'évaluation des besoins en matière d'accueil extrascolaire Cercle scolaire de

Nom et prénom de l'enfant :

Classe de l'enfant :

Nous souhaitons pour notre enfant les moments suivants de prise en charge par la structure d'accueil extrascolaire :

(Merci de mettre une croix dans la case / ou les cases concernées)

Unités d'accueil	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h 00 - 7h 55					
7h 55 - 9h 30 *					
11h 30 - 14h 00 **					
14h 00 - 15h 30					
15h 30 - 18h 30					

*cours en alternance pour les élèves d'école enfantine, de première et deuxième primaires

**le repas de midi est compris dans l'unité de prise en charge de 11h30 – 14 h00.

Chaque famille évalue le prix d'une unité de prise en charge extrascolaire la concernant en fonction de son revenu, soit entre Fr. X.- et Fr. Y.-

Si notre enfant est pris en charge l'après-midi, nous souhaitons qu'il/elle reçoive un accompagnement pour faire ses devoirs.

oui non

Nous sommes intéressés par une prise en charge de notre enfant pendant une partie des vacances scolaires de :

l'automne Carnaval Pâques l'été

Lieu, date et signature(s):

.....

INFO : Personne de contact pour les questions d'accueil : M tél ou e-mail